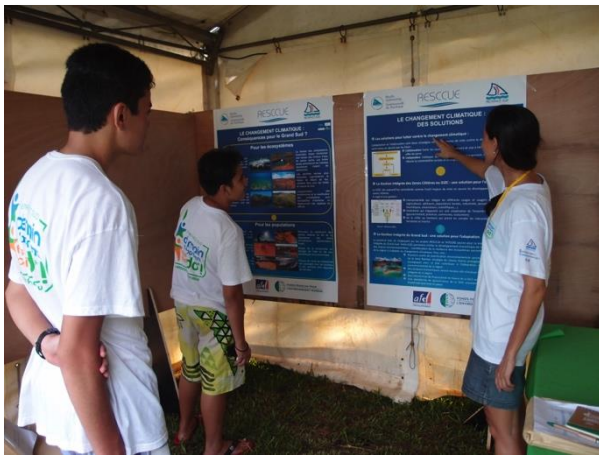


RESCCUE

RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET RESCCUE EN PROVINCE SUD DE NOUVELLE-CALÉDONIE



L'Opérateur RESCCUE en province Sud de Nouvelle-Calédonie consiste en un groupement de quatre entreprises partenaires :

Bioeko

Yannick Dominique, Coordinateur technique

ydominique@bioeko.nc

Vertigo Lab

Thomas Binet

Thomas.binet@vertigolab.eu



ONFI

Quentin Delvienne

quentin.delvienne@onfinternational.org



Matthieu Wemaere / Avocat

Matthieu Wemaere

matthieu.wemaere@gmail.com

Rédacteur Principal/Contributeur	Date
Yannick Dominique, Emmanuelle Ruet, Quentin Delvienne, Thomas Binet	Mai 2019

Rappel des objectifs et composantes du projet

Le projet RESCCUE (Restauration des services écosystémiques et adaptation au changement climatique) vise à contribuer à accroître la résilience des pays et territoires insulaires du Pacifique face aux changements globaux par la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). Il prévoit notamment de développer des mécanismes de financement innovants pour assurer la pérennité économique et financière des activités entreprises. Ce projet régional opère sur un à deux sites pilotes dans chacun des pays et territoires suivants : Fidji, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Vanuatu.

RESCCUE est financé principalement par l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), pour une durée de cinq ans. La CPS bénéficie d'un financement total de 8,5 millions d'euros : une subvention de l'AFD octroyée en deux tranches (2013 et 2017 à hauteur de 2 et 4,5 millions d'Euros respectivement), et une subvention du FFEM de 2 millions d'Euros. Le projet RESCCUE fait en complément l'objet de cofinancements. Sa maîtrise d'ouvrage est assurée par la CPS, assistée par les gouvernements et administrations des pays et territoires concernés.

Le site pilote du Grand Sud est un des deux sites pilotes retenus pour ce projet en Nouvelle-Calédonie. La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté du Pacifique (CPS), assistée de la province Nord. La maîtrise d'œuvre est quant à elle assurée par le consortium Bio eKo Consultants, ONF international et Vertigo Lab.

RESCCUE est structuré en cinq composantes :

Composante 1 - Gestion intégrée des zones côtières : Il s'agit de soutenir la mise en œuvre de la GIZC « de la crête au tombant » à travers l'élaboration de plans de GIZC, la mise en place de comités ad hoc, le déploiement d'activités concrètes de terrain tant dans les domaines terrestres que marins, le renforcement des capacités et le développement d'activités alternatives génératrices de revenus.

Composante 2 - Analyses économiques : Cette composante soutient l'utilisation d'une large variété d'analyses économiques visant d'une part à quantifier les coûts et bénéfices économiques liés aux activités de GIZC, d'autre part à appuyer diverses mesures de gestion, politiques publiques et mises en place de mécanismes économiques et financiers.

Composante 3 - Mécanismes économiques et financiers : Il s'agit de soutenir la mise en place de mécanismes économiques et financiers pérennes et additionnels pour la mise en œuvre de la GIZC : identification des options possibles (paiements pour services écosystémiques, redevances, taxes, fonds fiduciaires, marchés de quotas, compensation, certification...) ; études de faisabilité ; mise en place ; suivi.

Composante 4 - Communication, capitalisation et dissémination des résultats du projet dans le Pacifique : Cette composante permet de dépasser le cadre des sites pilotes pour avoir des impacts aux niveaux national et régional, en favorisant les échanges d'expérience entre sites du projet, les expertises transversales, la dissémination des résultats en particulier au cours d'événements à destination des décideurs régionaux, etc.

Composante 5 - Gestion du projet : Cette composante fournit les moyens d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet, l'organisation des réunions des comités de pilotage, des évaluations et audits, etc.

Le présent rapport constitue un élément de la composante 4 de mise en œuvre du projet RESCCUE en province Sud.

L'objectif de ce livrable est de faire le bilan de la mise en œuvre du projet en donnant une vue d'ensemble sur les réalisations à travers la présentation d'éléments quantitatifs ou qualitatifs.

Table des matières

1. 1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DU RAPPORT FINAL	6
2. 2	LE PROJET RESCCUE EN PROVINCE SUD	8
2.1	LE SITE PILOTE EN PROVINCE SUD : LE GRAND SUD	8
2.2	PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	11
2.3	LES AXES D'INTERVENTION DU PROJET EN PROVINCE SUD	13
3. 3	PRODUITS DU PROJET, CONTRIBUTION AUX RESULTATS ATTENDUS ET LEÇONS APPRIS	15
3.1	LA GESTION INTEGREE DU SITE RAMSAR DES LACS DU GRAND SUD	15
3.2	LE RESEAU D'AIRES PROTEGEES DU GRAND SUD ET DE LA COTE OUBLIEE A L'HORIZON 2025	17
3.3	LA RESTAURATION ECOLOGIQUE DES ZONES DEGRADEES DU GRAND SUD	19
3.4	LA PROTECTION DES FORETS DU GRAND SUD CONTRE LE FEU	21
3.5	LE SCHEMA D'ORIENTATION ENVIRONNEMENTALE ET DE VALORISATION DU GRAND SUD	22
3.6	L'EVALUATION DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES DU GRAND SUD ET SON UTILISATION	23
3.7	L'IDENTIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MECANISMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS POUR LA GESTION INTEGREE DU GRAND SUD	26
4. 4	ASPECTS TRANSVERSAUX DU PROJET ET ENSEIGNEMENTS	29
4.1	PARTICIPATION DU PUBLIC	29
4.2	RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LE DEVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES	30
4.3	PRISE EN COMPTE DES ENJEUX LIES AU GENRE ET A LA JEUNESSE	30
4.4	COMMUNICATION	31
4.5	CONTRIBUTION AUX POLITIQUES PUBLIQUES	32
5. 5	RESSOURCES POUR LE SUIVI ET L'EVALUATION	33
5.1	NIVEAU D'ATTEINTE DES PRINCIPAUX INDICATEURS	33
5.2	EVALUATION DE LA VULNERABILITE	36
5.3	PARTENARIATS ET COFINANCEMENTS	39
5.4	DIFFICULTES RENCONTREES ET MESURES PRISES POUR Y REMEDIER	39
5.5	PERENNITE DES ACTIVITES DU PROJET	40
6. 6	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	41
7.	ANNEXES:	43

Liste des figures

FIGURE 4 – PLAINE DES LACS SUR LA PLATEAU DE GORO	11
FIGURE 5 – ELABORATION PARTICIPATIVE DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL DU SITE RAMSAR (PPRB, OCTOBRE 2016).	16
FIGURE 6 – ARTICLE DE PRESSE RELATANT LE PROJET DE PARC PROVINCIAL DE LA COTE OUBLIEE (LNC, AVRIL 2019)	19
FIGURE 7 – ILLUSTRATION DE LA METHODOLOGIE ELABOREE POUR PRIORISER LES SITES DEGRADEES	21
FIGURE 8 – LES AXES DU PPF DU MASSIF DU GRAND SUD	22

FIGURE 9 – REPARTITION DE LA VALEUR ECONOMIQUE DES SERVICES D’APPROVISIONNEMENT (HAUT GAUCHE), CULTURELS (HAUT DROITE) ET DE REGULATION (BAS GAUCHE), AINSI QUE LA REPARTITION DE LA VALEUR ECONOMIQUE DE LA ZONE RAMSAR PAR TYPE DE SERVICES ECOSYSTEMIQUES (BAS DROITE)	24
FIGURE 10 – ARBRE DE DECISION POUR LE CHOIX DES OUTILS D’EVALUATION ECONOMIQUE.	26
FIGURE 11 – ILLUSTRATION DU NIVEAU TECHNIQUE ET DU NIVEAU D’INFORMATION ASSOCIE A CHAQUE METHODE	28
FIGURE 12 – PROPORTIONS DES DIFFERENTES REPONSES DONNEES PAR LES POPULATIONS LOCALES A LA QUESTION 1 (GAUCHE) ET 2 (DROITE) ADMINISTREE LORS DE L’ENQUETE MENEES EN FIN DE PROJET.	39

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : LIVRABLES PRODUITS DANS LE CADRE DU PROJET RESCCUE EN PROVINCE SUD	6
TABLEAU 2 : DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES IMPOSANT UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	13
TABLEAU 3 : VALEUR ACTUALISEE TOTALE NETTE DE LA PERTE DE SERVICES ECOSYSTEMIQUES SELON LES DEUX SCENARIOS ENVISAGES SUR LA PERIODE 2016-2046.	25
TABLEAU 4 : LES DIFFERENTS ASPECTS DE LA FAISABILITE DES DIFFERENTS MECANISMES DE FINANCEMENT ETUDIES DANS LE CADRE DU PROJET RESCCUE EN PROVINCE SUD.	28
TABLEAU 5 : EXTRAIT DU TABLEAU DE BORD DES ACTIVITES DE COMMUNICATION	31
TABLEAU 6 : OUTILS/VECTEURS DE COMMUNICATION	32
TABLEAU 7 : EVALUATION SUCCINCTE DE LA PERENNITE DES DIFFERENTS VOLETS DU PROJET RESCCUE EN PROVINCE SUD	41

Liste des abréviations et acronymes

AFD : Agence Française de Développement
AODP : Autorisation d’occupation du domaine public
CIS : Centre d’Intervention et de Secours
COPIL : Comité de Pilotage
COTECH : Comité Technique
CPPE : Conseil Provincial pour la Protection de l’Environnement
CPS : Communauté du Pacifique
CSPPN : Conseil Scientifique provincial du Patrimoine Naturel
DAFE : Direction de l’Agriculture, des Forêt et de l’Environnement
DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurale
DC : Direction de la Culture
DDR : Direction du développement Rural
DEFE : Direction de l’économie, de la Formation et de l’Emploi
DENV : Direction de l’Environnement
DFA : Direction du Foncier et de l’Aménagement
DJS : Direction de la Jeunesse et des Sport
ETP : Emploi Temps Plein
GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières
HBE : Hélicoptère Bombardier d’eau
OLT : Objectif Long Terme
OO : Objectif Opérationnel
PPFF : Plan de protection des Forêts contre les Feux
PPRB : Parc Provincial de la Rivière Bleue
SAEM : Société Agricole d’Economie Mixte
SICIED : Service des Installations Classées, des Impacts et des Déchets

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS DU RAPPORT FINAL

La mise en œuvre du projet RESCCUE en province Sud de Nouvelle-Calédonie a débuté en mai 2015 avec la contractualisation de l'opérateur. En province Sud ce projet s'est déroulé sur 47 mois. Initialement divisé en 6 semestres d'exécution, des remaniements, à la fois au sein du consortium opérateur et au sein de la province, ont ralenti la finalisation de celui-ci.

Le présent livrable est le dernier du projet, il s'inscrit dans une suite contractuelle de documents (voir tableau ci-dessous) dont la rédaction a été confiée à l'opérateur. L'objectif de ce dernier livrable est de faire le bilan de la mise en œuvre du projet en donnant une vue d'ensemble sur les réalisations à travers la présentation d'éléments quantitatifs ou qualitatifs. Une des particularités de RESCCUE en province Sud a été d'accompagner la province Sud dans l'élaboration de documents de planifications stratégiques qui lui permettront en phase post-projet de mettre en œuvre de manière efficiente la gestion intégrée du site pilote. Une autre particularité du projet réside dans l'approche économique développée lors de l'élaboration des différents documents de planification. Cette approche avait pour principal objectif de démontrer l'efficacité financière des programmations proposées afin notamment de faciliter leur appropriation et validation politiques. Ces analyses avaient également pour ambition de poser les bases nécessaires au dimensionnement d'outils de financement innovants de la gestion intégrée.

Livrables	Date de livraison
L1 Rapport semestriel	10/11/2015
L1.1 Plan de communication	01/07/2015
L1.2 Document synthétique d'état initial Grand Sud	01/09/2015
L1.3 Plan de sensibilisation et renforcement de capacités	01/07/2015
L1.4 Etude sur les impacts du CC et actions GIZC en faveur de l'ACC	15/10/2015
L2 rapport semestriel	01/05/2016
L2.1 Etude de faisabilité activités génératrices de revenus (écotourisme)	15/11/2015
L2.2 Evaluation des services écosystémiques du grand Sud	01/03/2016
L2.3 Evaluation de la perte de services écosystémiques liée à l'activité minière	01/04/2015
L3 Rapport semestriel	01/11/2016
L3.1 Diagnostic du réseau d'aires protégées du grand Sud. Partie 1 : inventaire et caractérisation des AP terrestres et côtières existantes	01/05/2016
L3.2 Diagnostic du réseau d'aires protégées du grand Sud. Partie 2 : Evaluation des coûts de gestion du réseau	10/08/2016
L3.3 Etude de faisabilité des mécanismes de financements innovants et feuille de route	05/10/2016
L3.4 Document synthétique état intermédiaire grand Sud	01/10/16
L5 Rapport semestriel	25/01/2018
L5.1 Plan de gestion de la zone Ramsar	15/11/2017
L5.2 Stratégie pour le réseau d'aires protégées du grand Sud (y compris Côte Oubliée) à l'horizon 2025 : zones de conservation prioritaires, feuille de route, besoins et mécanismes de financement	05/04/2019
L5.3 Stratégie de restauration écologique des zones dégradées : priorisation, méthodes, coût-efficacité et mécanisme de financement	31/03/2019
L5.4 Plan de massif du grand Sud : diagnostic	10/01/2018
L6 Rapport semestriel	15/04/2019
L6.1 Plan de massif du grand Sud : plan d'action	01/09/2018
L6.2 Contribution à la refonte du calcul de la redevance pour AODP en y intégrant des considérations sur les services écosystémiques	01/05/2018
L6.3 Schéma d'orientations environnementales et de valorisation du grand Sud	10/05/2019
L6.4 Etude exploratoire sur la rentabilité des activités de gestion	01/08/2018
L6.5 Compte rendu de l'activité sur la régulation des espèces envahissantes	01/10/2018
L6.6 rapport final	15/04/2019

Tableau 1 : Livrables produits dans le cadre du projet RESCCUE en province Sud

Ce bilan présente dans un premier temps la situation du site pilote, les pressions exercées sur le milieu (chapitre 2). Il passe ensuite en revue les réalisations du projet et les éventuelles leçons apprises (chapitre 3 et 4), donne quelques éléments de suivi et évaluation (chapitre 5) et termine par livrer quelques recommandations générales et éléments de conclusion (chapitre 6).

La vocation de ce livrable n'est pas d'être exhaustif sur l'ensemble des thématiques abordées par le projet. On laissera le soin, aux acteurs qui souhaitent approfondir certaines questions, de se référer aux livrables techniques et détaillés du projet consultables en ligne¹. On rappelle également, vu la période d'exécution somme toute restreinte (48 mois), que la vocation première de RESCCUE était d'aboutir à des documents de planifications stratégiques partagés par tous les acteurs et validés par l'exécutif provincial, ainsi qu'au dimensionnement de mécanismes facilitant le financement de leur mise en œuvre. La mise en opération de ces outils de gestion n'était attendue qu'en phase post projet. De même, leurs effets positifs sur le site pilote ne pourront être visibles qu'à des échelles de temps bien plus longues.

¹ Les productions du projet sont disponibles en téléchargement sur le site de la CPS : <http://www.spc.int/resccue/?lang=fr>

2 LE PROJET RESCCUE EN PROVINCE SUD

2.1 Le site pilote en province Sud : le grand Sud

Le site pilote du grand Sud, situé en Nouvelle-Calédonie recouvre l'extrême Sud de la Grande Terre et couvre une superficie de 204 000 hectares dont 130 919 hectares sont situés en partie terrestre. Il englobe une grande partie de la commune de Yaté² et la partie Est et Sud de la commune du Mont-Dore, y compris l'île Ouen.

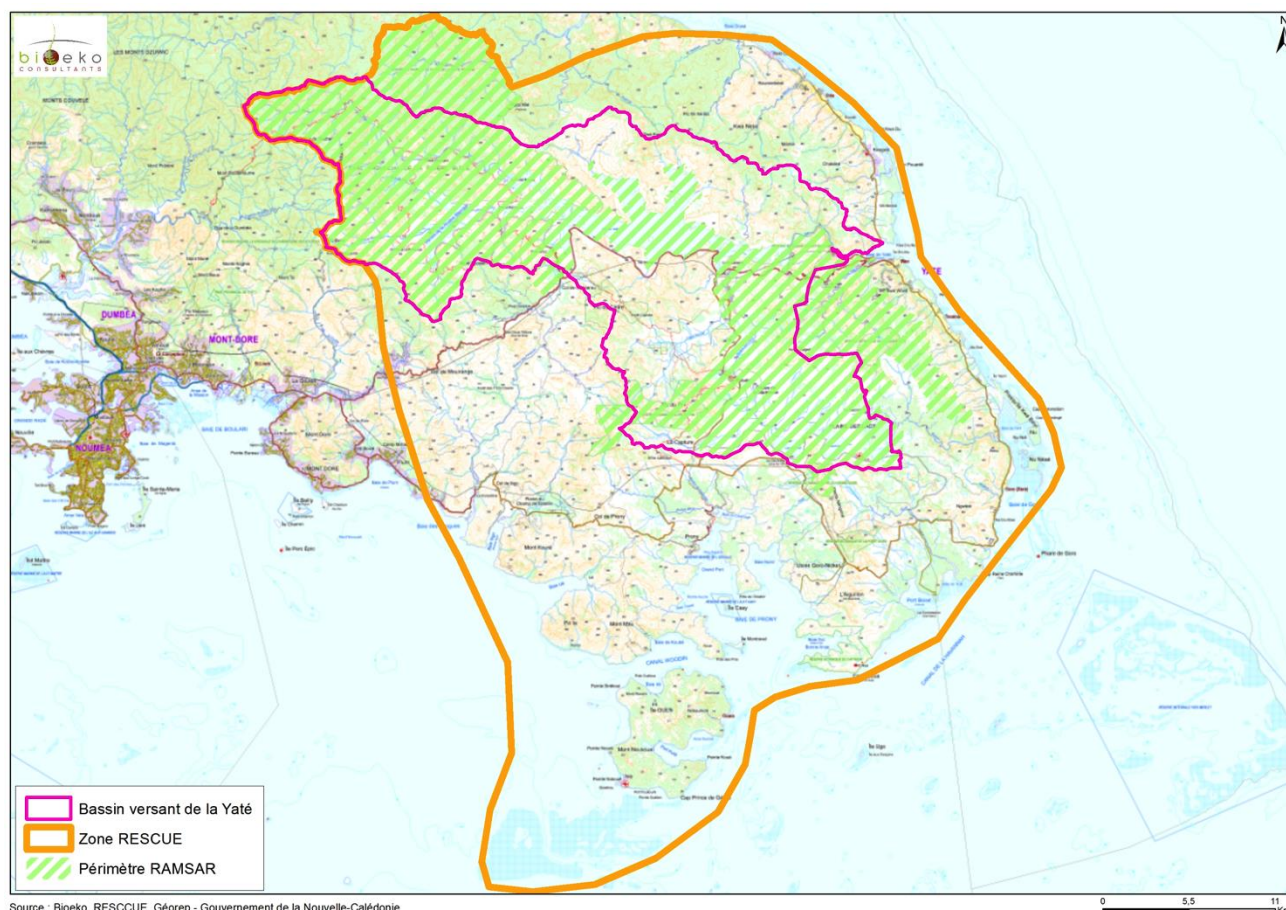


Figure 1 – Situation géographique du Grand Sud

Ce site pilote est marqué par un très faible taux d'occupation humaine. La population n'y dépasse pas les 2 000 habitants. Elle est concentrée sur la frange littorale Est et est essentiellement coutumière (95% de la population du site est d'origine mélanésienne). Il y a encore quelques années, la population de la région se caractérisait par un faible nombre d'actifs (25%), la plupart des personnes vivant des cultures et de la pêche au sein d'un système kanak communautaire. L'arrivée du complexe industriel et minier de Vale-NC, gros pourvoyeur d'emplois directs ou indirects, ainsi que l'augmentation du degré de qualification des jeunes et du niveau de vie des ménages ont contribué, chacun à leur niveau, à initier une véritable mutation socio-économique au sein de ce site. Cette mutation n'est cependant pas radicale, on assiste plutôt à la mise en place d'une certaine forme de pluriactivité, composée d'une activité salariée dominante (source de revenus stables et suffisants) liée directement ou indirectement

² Seule la partie Nord de la commune n'est pas incluse dans le site pilote.

à la mine (53,9% du temps de travail³) et d'activités connexes rémunérées ou non (agriculture (25% du temps de travail), pêche (20% du temps de travail)). Cette pluriactivité peut également être étalée dans le temps et semble être fonction des opportunités rencontrées (subventions ou autres aides provinciales par exemple).

Malgré cette mutation socio-économique, les populations du grand Sud demeurent très dépendantes des services fournis par les écosystèmes (cultures vivrière, eau de boisson, produits de la mer, services récréatifs et spirituels, ...) Il n'y a pas que les populations qui dépendent de ces services. En effet, les acteurs économiques majeurs du grand Sud, dont l'activité est principalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles, bénéficient également pour la plupart de nombreux services fournis par les écosystèmes exploités.

Ces activités sont :

- l'activité minière et métallurgique, qui occupe une place importante dans l'économie de l'archipel. Elle représente près de 10% du produit intérieur brut depuis 1998 et rapporte une recette fiscale moyenne de 6, 517 milliards de F CFP/an (source : ISEE), en fonction de l'offre et la demande en nickel à l'échelle internationale. Dans le grand Sud seuls deux sites sont actuellement en exploitation. Celui de Vale-NC et celui de MKM. Ils couvrent à eux deux environ 5% de la superficie du site pilote. Il faut cependant souligner qu'une grande partie du site pilote (34%) est recouvert de titres miniers dont l'exploitation se fera à moyen, long terme. Cette activité basée sur l'exploitation d'un capital naturel non renouvelable est celle qui « consomme » le moins de services rendus par les écosystèmes ;
- l'hydroélectricité : le grand Sud fut une région pionnière en matière de production d'énergie renouvelable, avec la construction dès les années 60 du plus grand ouvrage hydroélectrique de l'archipel, le barrage de Yaté. Ce barrage de 45 m de haut et 641 m de long, possède une puissance installée de 68 MW et génère une production annuelle de 307 GWh destinée en grande partie (90% de l'énergie produite) à l'alimentation de l'usine de la Société Le Nickel (SLN) située sur le site de Doniambo à Nouméa. Les 10% d'énergie restante sont redistribués sur le réseau public pour alimenter les citoyens du Grand Nouméa. Il dépend fortement des services d'approvisionnement en et de régulation de la ressource eau fournis par les écosystèmes des bassins versants de la rivière Yaté ;

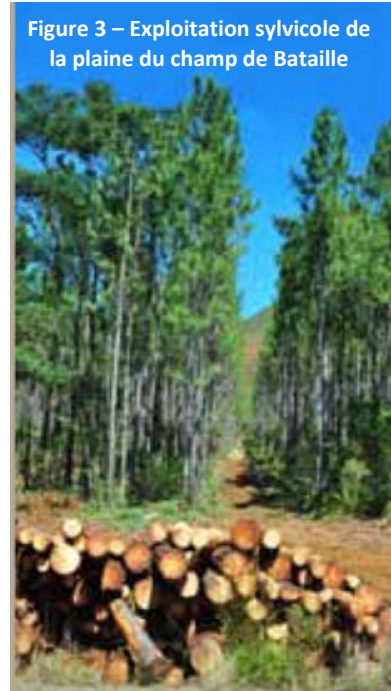


Figure 2 – Usine hydrométallurgique de Vale-NC (source : DIMENC)

³ Les chiffres relatifs au temps de travail représenté par chacune des activités sont tirés du rapport de l'IAC relatif à l'agriculture en tribu (Guyard *et al.*, 2014), concernant les populations de la côte Sud-Est.

- la sylviculture : elle s'est développée dans le milieu des années 1900. A l'époque cette filière était essentiellement basée sur l'utilisation du pin des Caraïbes ou pinus. Environ 1 100 ha ont été plantés à l'échelle de la province Sud et notamment sur plusieurs sites du grand Sud : Plaine du champ de Bataille, la Madeleine, Netcha et Ouenarou. La gestion de cette plantation a été confiée en 2012 à la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) Sud Forêt, composée de la province Sud, Promo-Sud et la Caisse des Dépôts. Outre la gestion de ce patrimoine forestier, cette entité a pour principale vocation de développer et diversifier la filière sylvicole en plantant en plus du pinus historiquement utilisé, des essences tropicales endémiques à forte valeur ajoutée (l'Araucaria, le Kaori, le Mahogany ou le Santal). Il est prévu la plantation de 1 500 ha supplémentaires entre 2012 et 2017. Parmi les 10 sites retenus pour cette opération, 5 (1 sur Yaté et 4 au Mont-Dore) sont inclus dans le périmètre RESCCUE. Parallèlement à ces plantations, la SAEM a également pour vocation d'accompagner la professionnalisation des acteurs de la filière sylvicole (entreprises de travaux forestiers, pépinières, scieries et producteurs de matériaux). Outre la SAEM Sud Forêt, la SAS Sud reboisement a été créée en 2010 sur les bords du lac de Yaté. Issue du Pacte pour le développement durable du grand-Sud signé entre Vale-NC et les populations locales en 2008, elle a pour principal objectif de fournir des plants pour la revégétalisation des sites dégradés du grand Sud non concernés par l'activité minière de Vale-NC (ces sites sont gérés par l'industriel directement). Equipée de 6 serres d'une capacité de 80 000 plants chacune, elle espère pouvoir sortir 500 000 plants par an et ainsi reboiser 300 ha/an. Une partie de son activité a dernièrement été orientée vers la production commerciale de plants pour alimenter le programme de plantation de la SAEM Sud Forêt.
- le tourisme : le grand Sud possède des atouts naturels propices au développement des loisirs de plein air. D'autre part sa proximité avec le Grand Nouméa, principal bassin de population du territoire, lui confère un positionnement clé pour offrir aux citadins une escapade « nature » et « famille » dont les principales valeurs sont la découverte, le plaisir et le bien être via le sport. Ce site accueille environ 80 000 visiteurs par an au sein des aires protégées ouvertes au public ou le long des nombreux sentiers de randonnée qui le sillonnent. Cette activité fait vivre à plein temps ou à temps partiel un peu plus d'une trentaine de personnes au travers de la vingtaine de structures recensées. La plupart de ces structures sont des sociétés unipersonnelles, seules trois d'entre elles emploient des salariés (le Kanua Tera qui emploie 19 salariés (dont 15 de Yaté), Casy express (3 personnes), Aventure Pulsion (2 personnes)).

Figure 3 – Exploitation sylvicole de la plaine du champ de Bataille



Le site pilote du grand Sud c'est également et surtout un environnement unique reconnu à l'échelle internationale. Les zones humides du site sont classées depuis 2014 à la convention de Ramsar et le Grand Lagon Sud qui borde l'extrême Sud du site est inscrit depuis 2008 au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces labels internationaux soulignent donc l'unicité du site liée à la présence sur terre d'une pénéplaine karstique sur péridotite à l'origine du fort taux d'endémisme observé aussi bien dans les formations végétales que parmi les espèces animales de cette région. En mer, le Grand Lagon Sud est un site de reproduction encore bien préservé pour de nombreuses espèces menacées à l'échelle internationales (tortues marines, baleines à bosses, oiseaux marins). Sa température, plus fraîche que celle des autres lagons du territoire, lui confère une flore et une faune unique composées d'une mosaïque d'espèces tropicales et subtropicales.



Figure 4 – Plaine des Lacs sur le plateau de Goro

2.2 Principaux enjeux environnementaux

L'état initial du site dressé en début de projet a mis en évidence que les écosystèmes du site pilote du grand Sud sont fortement marqués par des cicatrices liées à des pressions passées. Aujourd'hui on estime que seuls 20% de la forêt ultramafique qui recouvrait la quasi-totalité du site est encore en place sous forme de petits lambeaux forestiers dispersés le long des flancs de colline, près des cours d'eau, sur de fortes pentes ou dans le fond des talwegs. Cette forêt a été remplacée par un maquis minier plus ou moins dégradé en fonction des zones. Ces pressions anciennes sont essentiellement dues à l'exploitation forestière et minière passées qui, en utilisant le feu pour défricher et ouvrir les parcelles, ont été les principaux acteurs du recul et de la fragmentation des formations forestières. Ces deux activités ont ainsi contribué à la mise en place des paysages actuels faits de maquis ligno-herbacés et de fougères clairsemés de zones dénudées ou sillonnées par de nombreuses pistes de prospection. L'évaluation des surfaces dégradées menée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de restauration des zones dégradées a mis en évidence la présence de 17 615 ha dégradés à l'échelle du site pilote soit 13,5% de sa superficie totale.

Ce chiffre pourrait continuer d'évoluer à la hausse. En effet, si ces pressions passées ont cessé, de nouvelles sources de pressions et menaces sont apparues. Les différentes activités économiques décrites au paragraphe précédent sont toutes, si elles sont mal gérées, susceptibles d'accroître la surface des zones dégradées au sein du site pilote.

Les principales conséquences de l'existence de ces zones dégradées sont l'accentuation des phénomènes d'érosion des sols par les eaux de ruissellement lors des forts épisodes pluvieux. Les

particules terrigènes et les métaux associés sont entraînés par ces eaux vers les principaux axes de drainage que sont les cours d'eau. Elles participent alors à l'altération de la qualité de ces milieux, mais également pour les particules les plus fines, à l'altération de l'habitat lagunaire, exutoire naturel des différents cours d'eau de la région. De manière plus globale cette modification du cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant participe à l'accentuation des phénomènes d'inondation en période pluvieuse et à l'inverse diminue le stock d'eau disponible dans le sous-sol en période sèche pour soutenir les débits d'étiage des cours d'eau.

Ces zones dégradées accentuent donc la vulnérabilité des populations locales aux principaux aléas climatiques que sont les fortes pluies et la sécheresse, les deux aléas générant des conséquences (inondations et manque d'eau pour les cultures et l'eau de boisson), auxquels ces populations se sentent les plus vulnérables. Cette vulnérabilité risque de s'accroître dans le futur sous l'effet des changements climatiques à venir. L'étude menée dans le cadre du premier semestre du projet sur les impacts du changement climatique à l'échelle du site pilote a en effet mis en lumière que :

- le changement climatique est une réalité et ses effets sont mesurés sur le territoire calédonien. Les moyennes annuelles des températures minimales et maximales du territoire calédonien ont augmenté respectivement de 0,3 °C et 0,2 °C par décennie sur la période 1970-2009⁴ ;
- les projections du 5e rapport du GIEC (2014) indiquent pour la zone tropicale du pacifique sud à l'horizon 2090, une augmentation de l'ordre de 1,5 à 2°C pour les scénarios à faibles émissions (RCP2.6), de 2,0 à 2,5°C pour les scénarios à moyennes émissions (RCP4.5) et de l'ordre de 2,5 à 4,0°C pour les scénarios à hautes émissions (RCP6.0 et RCP8.5). La saison chaude pourrait être prolongée de 2 mois d'ici 2100 ;
- la saison sèche (août à novembre) devrait être encore plus sèche avec une baisse des précipitations saisonnières de l'ordre de 14 à 25% d'ici 2070-2099 (ONERC 2012). Les précipitations pourraient augmenter du côté sud-est des îles de par l'action des alizés et l'effet orographique associé. Si les projections indiquent une réduction du nombre de dépressions tropicales d'ici la fin du 21ème siècle, la fréquence des cyclones tropicaux de catégorie 4 et 5 serait augmentée de 15% d'ici 2050 (Leslie et al. 2007 et GIEC, 2013).

Ces résultats ont été confirmés dans le travail de thèse de Cyril Dutheil cofinancé par INTEGRE et restitué en 2018. Le modèle proposé par ce dernier portant plus spécifiquement sur la Nouvelle-Calédonie, confirme les augmentations de températures et la baisse des précipitations en saison sèche. Les résultats de ces modélisations confirment la nécessité d'agir au sein du site pilote du grand Sud afin de diminuer la vulnérabilité des populations locales aux aléas climatiques actuels et à venir. A l'échelle locale cette diminution de la vulnérabilité ne peut passer que par la facilitation du processus d'adaptation de ces populations aux aléas climatiques actuels et futurs. Le projet RESCCUE a donc été dimensionné pour faciliter cette adaptation en proposant des solutions fondées sur la nature :

- la restauration des zones dégradées du site pilote et donc la restauration des fonctions écologiques et services rendus par ces zones ;
- la conservation des écosystèmes du site et donc la conservation des fonctions écologiques et services rendus par ces derniers ;
- faire en sorte que le développement économique du site se fasse de manière soutenable.

Lors de l'élaboration de l'état initial du site pilote, il a pu être relevé que plusieurs outils étaient d'ores et déjà disponibles pour agir en faveur de la conservation/restauration des écosystèmes et du développement soutenable des activités économiques. Ces outils sont :

- les aires protégées qui permettent de poser un statut de protection sur un espace d'intérêt. En début de projet, environ 38% de la surface du site pilote possédaient d'ores et déjà un statut de protection ;

⁴ Avec une incertitude dans les deux cas $\pm 0,1^\circ\text{C}$

- les plans de gestion qui sont les documents de planification de la gestion de certains sites protégés. En début de projet, seuls les parcs provinciaux de la rivière bleue et du Grand Lagon Sud, ainsi que la réserve du Cap N’Dua en possédaient un ;
- l’évaluation environnementale et la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC), outils réglementaires qui permettent à la province d’imposer la prise en compte des enjeux environnementaux dès la phase de conception de certains projets (cf. tableau 2). Concernant la séquence ERC un premier essai d’opérationnalisation existait en début de projet dans le grand Sud à travers la Convention pour la Conservation de la Biodiversité du grand Sud (CCB) établie entre l’opérateur minier Vale-NC et la province. La CCB avait vocation à pallier l’absence de prescription de mesures compensatoires des impacts environnementaux de l’industriel, les premiers arrêtés d’exploitation du site datant d’avant la révision de la réglementation en 2009. La CCB prévoyait notamment la restauration de sites dégradés, ainsi que le renforcement du réseau d’aires protégées.

Disposition réglementaire	Outils
Autorisation de porter atteinte à des espèces protégées	Liste des espèces protégées établie par la province (art. 240-1 à 240-12)
Autorisation de porter atteinte à des habitats patrimoniaux	Définition des habitats patrimoniaux (art. 231-1 à 235-3)
Autorisation d’exploitation d’une ICPE	Réglementation ICPE (art. 421-1 à 419-11)
Autorisation d’exploitation de carrière	Réglementation carrière (art. 350-1 à 355-1)
Autorisation d’altération des milieux terrestres (défrichement)	Définition des conditions de défrichement (art. 431-1 à 431-14)
Autorisation d’exploitation des eaux douces de surface et souterraine	Définition des conditions d’exploitation (art.432-1 à 432-18)

Tableau 2 : Dispositions réglementaires imposant une évaluation environnementale

En amont du projet RESCCUE, la province disposait donc d’un panel d’outils et d’actions pilotes qui lui permettaient d’agir en faveur de la gestion intégrée du site. Néanmoins force était de constater que le manque de planification et de coordination et donc de vision stratégique à l’échelle du territoire grand Sud, ne permettaient pas une utilisation optimale de l’ensemble des dispositifs disponibles en faveur de la GIZC et donc indirectement en faveur de la réduction de la vulnérabilité au changement climatique des populations locales.

Le principal enjeu pour la province et pour le projet RESCCUE était donc de proposer une vision stratégique à l’échelle du site permettant de concilier les trois piliers du développement durable : la conservation/restauration de l’environnement, le développement économique et le bien-être des populations locale (au travers notamment, mais pas que, la réduction de leur vulnérabilité au changement climatique).

2.3 Les axes d’intervention du projet en province Sud

Afin de répondre à cet enjeu, le projet RESCCUE tel que co-construit par la province Sud (DENV) et la CPS s’organisait de la façon suivante :

- i. élaborer différents documents de planification en faveur de la gestion des écosystèmes du site pilote, tout en permettant une valorisation économique des atouts naturels du site :
 - a. plan de gestion intégrée de la zone des lacs du grand Sud classée en 2014 à la convention de Ramsar,
 - b. stratégie pour le réseau d’aires protégées du grand Sud,

- c. stratégie de restauration des sites dégradés du grand Sud,
 - d. plan de protection des forêts contre les feux du massif forestier du grand Sud,
 - e. schéma d'orientations environnementales et de valorisation du grand Sud ;
- ii. proposer des outils de plaidoyer pour favoriser les investissements publics dans la mise en œuvre des documents de planification élaborés dans le cadre du projet. Ces outils de plaidoyer font appel aux méthodes de l'analyse économique pour démontrer la rentabilité des activités de gestion ;
 - iii. développer des mécanismes de financement innovants pour consolider et compléter les budgets provinciaux investis en faveur de la gestion environnementale du site ;
 - iv. renforcer les capacités des différents acteurs en matière de gestion intégrée de territoire au travers des opérations de sensibilisation/communication.

Afin de faciliter l'action du projet, la province a dès le début de la phase de mise en œuvre opérationnelle mis à disposition un ETP financé sur le programme INTEGRE pour accompagner le travail de l'opérateur.

3 PRODUITS DU PROJET, CONTRIBUTION AUX RESULTATS ATTENDUS ET LEÇONS APPRIS

3.1 La gestion intégrée du site Ramsar des lacs du grand Sud

En 2014, la province a classé la zone des lacs du grand Sud à la convention de Ramsar sur les zones humides. Ce classement impose la mise en œuvre d'un plan de gestion planifiant la gestion à long terme des sites inscrits. Or suite à l'obtention du classement de la zone, aucune action n'avait été mise en œuvre par la province pour avancer dans l'élaboration d'un tel document. Le changement d'exécutif provincial en 2014 et les changements de priorités thématiques et géographiques des actions provinciales étaient en partie responsables de cette inertie. Celle-ci a donc profité du projet RESCCUE pour remettre à l'ordre du jour l'élaboration de ce plan.

Le processus d'élaboration de ce plan s'est appuyé sur le dispositif suivant :

- un comité de suivi constitué par les différents services techniques de la province (DENV, DJS, DEFE, DDR, DFA, DC), du gouvernement (DAVAR, DIMENC), de l'Etat (DAFE) et de la SAEM Sud Forêt ;
- une large consultation des différentes parties prenantes pour l'élaboration du plan de gestion à travers :
 - la mise en place d'ateliers participatifs,
 - une consultation élargie du public à l'aide de l'outil internet de la province Sud dédié à cela ;
- les organes de la province pour l'étape de pré-validation de ce plan (CPPE et CSPPN).

La mise en place de ce dispositif a permis dans un premier temps à l'opérateur de mettre à jour le diagnostic du site et de le mettre en forme selon la méthode préconisée par le Secrétariat de la Convention Ramsar, notamment en ce qui concerne la présentation des valeurs et enjeux de gestion de la zone. Cette première étape a été co-construite entre l'opérateur RESCCUE et le comité de suivi. Ce dernier a notamment validé les différents enjeux identifiés à l'issue du diagnostic, enjeux qui ont orientés la définition des différents objectifs du plan, cœur de celui-ci.

Sur la base de ce travail, des ateliers de concertation des différentes parties prenantes du site ont été organisés sur deux jours (03 et 04 octobre 2016) au sein même de la zone Ramsar (maison du PPRB). Ces ateliers ont eu pour principaux objectifs :

- de présenter les grandes lignes du diagnostics environnemental actualisé et les enjeux de gestion aux différents acteurs présents ;
- d'identifier les objectifs de gestion à long terme du plan (OLT) ;
- d'identifier les objectifs opérationnels du plan (OO) ;
- de définir les actions à mettre en œuvre au cours de ce premier plan de gestion pour répondre aux OO.

L'opérateur, accompagné de la CPS, s'est chargé d'animer ces deux jours d'ateliers. Il est à souligner que ces ateliers ont bénéficié d'une présentation d'ouverture effectuée par l'élue en charge de l'environnement au sein de l'exécutif provincial, preuve de la bonne appropriation du processus d'élaboration de ce plan par la sphère politique.



Figure 5 – Elaboration participative du plan de gestion environnemental du site Ramsar (PPRB, octobre 2016).

Plus d’une quarantaine de participants de tout horizon (institutions, collectivités locales, industriels, associations, ONG, scientifiques, populations locales, représentants coutumiers), ont été réunis à cette occasion, renforçant le succès du processus participatif.

A l’issue de cet atelier, un travail de mise en forme du plan de gestion a été effectué par l’opérateur et le comité de suivi afin de présenter à un public élargi la première version de ce futur plan de gestion. Cette consultation a été effectuée début 2017 au travers la mise en ligne sur le site web de la province du plan. Les différents commentaires ainsi recueillis ont été intégrés à la [version finale du plan](#) qui se compose de :

- de 5 objectifs à long terme suivant :

- la biodiversité remarquable est connue, conservée/restaurée et suivie ;
- le bon fonctionnement des bassins versants est assuré ;
- des usages durables du site sont promus et développés ;
- la richesse écologique et la biodiversité du site Ramsar sont mises en valeurs ;
- la gouvernance et le suivi du plan sont assurés ;
- de 18 objectifs opérationnels à décliner les 10 premières années du plan pour atteindre les objectifs longs termes du plan ;
- de 60 actions à mettre en œuvre sur les 10 premières années pour atteindre les objectifs opérationnels.

Finalisé au premier semestre 2017 et malgré le franc succès rencontré lors de son élaboration auprès des différents acteurs, y compris les représentants de l'exécutif provincial, force est de constater que celui-ci n'est toujours pas validé politiquement par la Commission environnement de l'Assemblée provinciale à la fin du projet (ce qui était [prévu initialement fin 2017](#)). La dernière étape de validation, indépendante du projet RESCCUE, a souffert d'un manque de portage au sein de la collectivité provinciale pour que la validation de ce plan soit placée à l'ordre du jour de l'assemblée de province. Néanmoins il faut préciser que le projet a permis la mise en œuvre anticipée de certaines actions définies par ce plan et ainsi initier la « vie » de celui-ci.

3.2 Le réseau d'aires protégées du grand Sud et de la Côte Oubliée à l'horizon 2025

Le site pilote bénéficiait avant le projet RESCCUE d'un réseau d'aires protégées composé de 13 aires protégées terrestres et côtières. Le [diagnostic écologique de ce réseau](#) effectué par le projet, a mis en lumière :

- un fort déséquilibre des différents habitats au sein du réseau. Ce réseau couvre essentiellement des fragments forestiers mais peu de maquis et zones humides ;
- que certaines populations d'espèces rares et menacées ne sont pas ou peu représentées dans ce réseau : une dizaine d'espèces végétales rares ou très menacées, plusieurs espèces endémiques de reptiles, quelques espèces d'oiseaux protégés (cagou et méliphage noir), ainsi que les sites importants pour les roussette ;
- qu'aucun corridor écologique entre les différentes aires protégées ne bénéficie de mesure de gestion.

Un [diagnostic des coûts de gestion de ce réseau](#) a également été mené. Celui-ci a montré que :

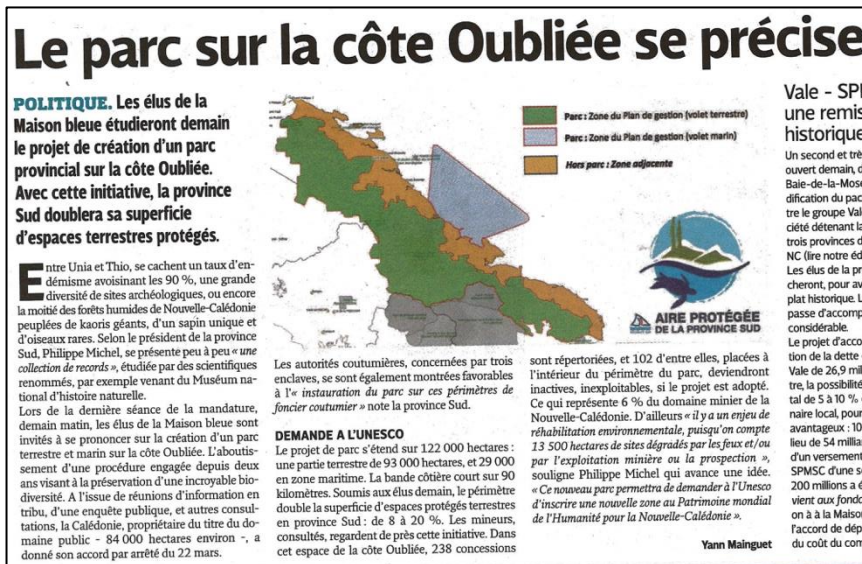
- la principale source de financement de la gestion des aires protégées est le budget de la province ;
- pour certaines aires protégées, des sources ponctuelles de financement peuvent exister (programme INTEGRE, CCB) ;
- le budget provincial consacré à la gestion de ce réseau baisse régulièrement (- 34% en deux ans) ;
- plus de 75% de ce budget est alloué à des projets d'aménagement pour l'accueil du public ;
- les budgets actuels couvrent seulement entre 55 et 62% des besoins en financement estimés pour assurer une gestion optimale de ce réseau.

Ces éléments de diagnostic ont permis de poser les bases nécessaires à l'élaboration d'une stratégie permettant de rendre d'ici 2025 ce réseau d'aires protégées efficient d'un point de vue écologique afin qu'il puisse contribuer à la conservation durable des écosystèmes du grand Sud et aux services rendus par ces derniers aux populations locales.

Afin d'élaborer cette stratégie, qui suite à l'octroi d'un financement complémentaire de l'AFD lors de la seconde tranche du projet a vu son périmètre s'élargir à la Côte Oubliée, la production d'éléments techniques a été nécessaire. En effet, aucune caractérisation des connectivités écologiques à l'échelle du site pilote et de la Côte Oubliée n'était disponible pour asseoir la réflexion sur le dimensionnement du futur réseau d'aires protégées. Une première étape a donc consisté à produire cette cartographie des connectivités écologiques. Pour cela la province a décidé de mettre en place un comité restreint de suivi initialement composé d'agents de la DENV et ce malgré les préconisations de l'opérateur qui jugeait nécessaire la présence d'un groupe plus ouvert, intégrant différents acteurs (scientifiques, ONG) afin de valider les différentes hypothèses de travail posées à chacune des étapes de construction de cette cartographie. La première cartographie obtenue a été présentée aux différents acteurs à l'occasion d'un COTECH élargi mis en place pour l'élaboration de la stratégie de restauration des sites dégradés, stratégie s'appuyant également sur cette cartographie des continuités écologiques. Force a été de constater que de nombreux acteurs n'ayant pas participé au processus d'élaboration de cette cartographie ont eu du mal à se l'approprier et ont remis en question les hypothèses retenues par le comité de suivi restreint. Le travail effectué a donc dû être repris en totalité avec la mise en place d'un dispositif élargi de suivi permettant la participation des différents acteurs ayant une expertise technique sur le fonctionnement des écosystèmes du grand Sud. Ce dispositif s'est donc appuyé sur la mise en place d'un COTECH composé des agents de la province, mais également de scientifiques et d'ONG. Il a permis de produire une nouvelle cartographie des continuités écologiques sur la base d'hypothèses partagées et validées par tous.

En ce qui concerne l'élaboration sensu-stricto de la [stratégie de réseau d'aires protégées](#) il a été convenu avec la province que l'opérateur devait produire plusieurs scénarios de mise en protection pour la Côte Oubliée et le grand Sud. Ces scénarios bâtis entre techniciens serviraient ensuite aux étapes de concertation avec les différents acteurs pour *in-fine* aboutir à un design partagé des périmètres de protection. Plusieurs scénarios allant du plus minimaliste au plus ambitieux en termes d'efficacité écologique ont donc été élaborés par le projet pour la Côte Oubliée et le grand Sud. L'ensemble a été compilé au sein d'un document stratégique qui énonce les différents principes sur lesquels doit reposer l'élaboration d'un réseau d'aires protégées, ainsi qu'une feuille de route pour le partage avec les différentes parties prenantes du ou des scénarios qui seront retenus par la province. Ce processus de partage permettra d'ajuster le scénario retenu en fonction des visions des différents groupes d'acteurs et ainsi aboutir un réseau d'aires protégées accepté par tous.

Pour la Côte Oubliée où l'exécutif provincial avait la volonté d'avancer rapidement afin de répondre aux demandes soutenues des populations locales, les scénarios proposés début 2018 par le projet, ont permis à la province d'en retenir un et de le retravailler avec les différents acteurs à travers des réunions de concertation avec les populations locales (tribus d'Unia et de Petit Borendi), ou au travers de réunions en bilatéral avec les acteurs de la mine (DIMENC pour le gouvernement, opérateurs miniers dont les titres étaient dans l'emprise du futur réseau). Cela a permis de donner naissance à un projet de parc provincial englobant une grande partie de la Côte Oubliée, ainsi qu'une partie de son



lagon. Ce projet a ensuite été soumis à une large consultation du public à travers le site web de la province, mais également à travers des présentations et permanences dans les mairies des communes concernées. Le scénario retenu ayant eu une large approbation du public, a été présenté en avril 2019 à l'assemblée de province qui l'a validé.

Figure 6 – Article de presse relatant le projet de Parc provincial de la Côte Oubliée (LNC, avril 2019)

On peut donc constater ici que le projet RESCCUE a permis à la province de proposer et valider une nouvelle aire protégée qui permet la mise en protection d'une grande partie de la Côte Oubliée et qui répond aux attentes des populations locales désireuses depuis plusieurs années de protéger cette zone de l'exploitation minière. Ce nouveau parc, avec 93 000 ha terrestres, 29 000 ha marins et 90 km de linéaire côtier, vient doubler la superficie des espaces terrestres protégés en province Sud. Avec 20% d'aires protégées terrestres, la province Sud dépasse désormais l'objectif d'Aichi pour 2020 (17%).

Pour le réseau d'aires protégées du grand Sud, les scénarios proposés doivent encore faire l'objet d'une appropriation par la province. Ils constituent cependant un socle solide à partir duquel elle pourra dupliquer le processus conduit sur la Côte Oubliée pour aboutir d'ici 2025 à la mise en place d'un réseau efficient de protection des écosystèmes de la région.

3.3 La restauration écologique des zones dégradées du grand Sud

Parallèlement à la conservation des zones abritant une forte biodiversité et des écosystèmes peu impactés par l'action de l'homme, un des enjeux environnementaux du grand Sud était la restauration des nombreux sites dégradés par les activités humaines passées. La province d'ores et déjà consciente de cet enjeu avait bien avant le projet RESCCUE lancé des opérations pilotes de restauration. Elle avait également identifié le mécanisme de compensation écologique comme un levier important pouvant lui permettre de mettre en œuvre cette restauration, dans le cadre de la séquence ERC. Afin de planifier celle-ci une demande de l'exécutif provincial avait été faite au SICIED en parallèle du projet

RESCCUE, pour élaborer une stratégie de restauration à l'échelle provinciale. En début d'opérationnalisation du projet une rencontre entre l'opérateur et le SICIED avait permis de rattacher la demande de l'exécutif à la démarche du projet et de faire du grand Sud le site pilote d'élaboration de cette stratégie.

L'élaboration de cette stratégie a été menée en concertation entre l'opérateur RESCCUE et un comité technique mis en place par la province. Ce comité était composé essentiellement d'acteurs institutionnels :

- la DENV, DDR et DFA de la province Sud ;
- la DIMENC, la DAVAR pour le gouvernement,
- le Fond Nickel,
- la SAEM Sud Forêt,
- le CNRT Nickel.

Ce Comité s'est réuni 3 fois sous cette forme durant l'élaboration de la stratégie afin de valider les différentes propositions de l'opérateur, que ce soit sur la méthodologie élaborée ou sur la forme des produits finaux. Une quatrième réunion de ce COTECH a été tenue sous un format élargi afin de travailler sur une journée entière avec un panel assez large d'acteurs impliqués dans le processus de restauration. En plus des acteurs du COTECH, les parties prenantes suivantes ont été invitées :

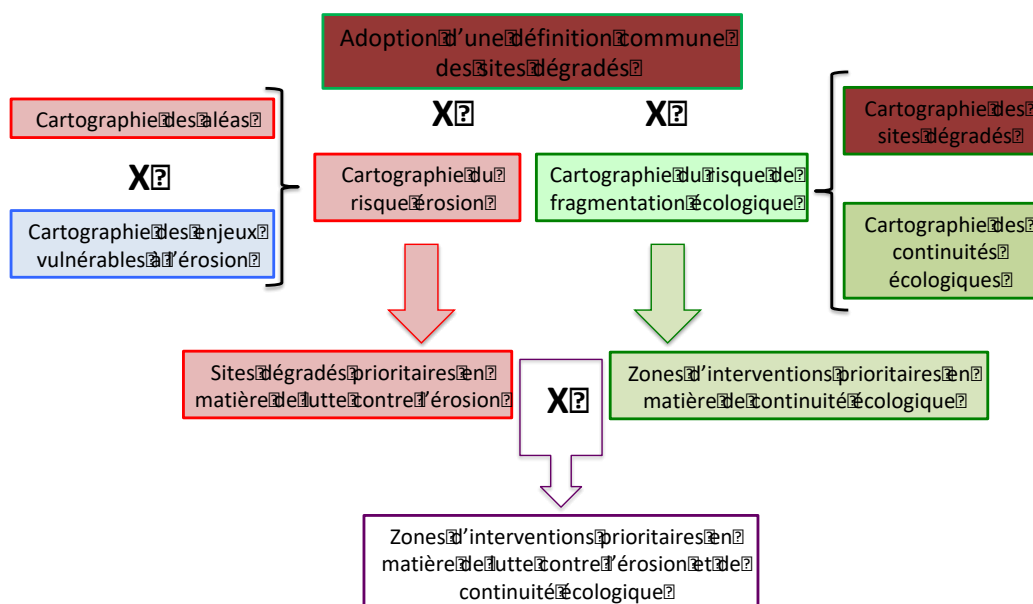
- scientifiques ;
- ONG et associations ;
- Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie ;
- industriels de la mine.

Ce dispositif a permis [l'élaboration d'un document stratégique](#) dont les principaux résultats sont :

- une définition partagée de la notion de « site dégradé », notion qui variait dans sa définition en fonction des acteurs et contextes ;
- la production d'une méthodologie cartographique de priorisation des sites dégradés qui repose sur une double approche permettant de traiter la problématique du risque « érosion » et « fragmentation écologique » en parallèle, ainsi que de manière globale ;
- plusieurs produits cartographiques permettant de localiser à l'échelle du site pilote :
 - les sites dégradés,
 - les enjeux humains, économiques et naturels,
 - les zones prioritaires pour le risque « érosion »,
 - les zones prioritaires pour le risque « fragmentation »,
 - les zones prioritaires suite au croisement des deux risques.
- une feuille de route pour opérationnaliser la restauration des sites dégradés ;
- une feuille de route pour adapter cette stratégie à l'échelle provinciale.

La province dispose donc à l'issue du projet d'un véritable outil de planification de la restauration des sites dégradés du grand Sud. Cette stratégie lui permettra d'orienter les futures opérations de compensation écologique dues par les industriels du grand Sud vers la restauration des zones identifiées comme prioritaires. Reste maintenant à celle-ci à s'en saisir pleinement afin de l'étendre à l'échelle provinciale.

Figure 7 – Illustration de la méthodologie élaborée pour prioriser les sites dégradés



3.4 La protection des forêts du grand Sud contre le feu

Les feux de forêt ou feux de brousses comme ils sont appelés en Nouvelle-Calédonie, sont la principale pression qui pèse actuellement sur les écosystèmes du site pilote. En 2017, 2 300 ha ont brûlé sur la commune du Mont-Dore soit 3,5% de la superficie communale.

Afin d'accentuer et surtout de rendre plus efficace la protection de son capital naturel au sein du site pilote, la province a souhaité en cours de projet et grâce au budget supplémentaire alloué par l'AFD, confier à l'opérateur RESCCUE l'élaboration du plan de protection des forêts contre les feux du massif du grand Sud (PPFF). Ce massif avait en effet été identifié comme l'un des trois massifs prioritaires devant être doté d'un tel outil de planification de la lutte contre les feux.

Pour effectuer ce travail l'opérateur s'est appuyé sur le dispositif prévu par le plan ORSEC Feux de Forêt, dispositif qui désigne les différents acteurs devant être incorporés au processus d'élaboration des PPFF. Le comité technique ainsi formé était composé de :

- la province Sud (DENV),
- la direction de la sécurité civile et gestion des risques (gouvernement),
- les communes de Yaté et du Mont-Dore,
- les CIS de Yaté et du Mont-Dore,
- Associations environnementales et ONG,
- SAEM Sud Forêt,
- l'Observatoire de l'Environnement en Nouvelle-Calédonie.

En premier lieu un [diagnostic du massif](#) a été mené par l'opérateur, en concertation avec le COTECH afin :

- de caractériser plus précisément et spatialiser l'aléa feu de forêt à l'échelle du massif ;

- d'identifier et localiser les différents enjeux vulnérables au feu de forêt (humain, économique et naturel) ;
- de définir et cartographier le risque feu à l'échelle du massif ;
- de répertorier les moyens d'ores et déjà disponibles en matière de lutte contre le feu.

Lors de l'élaboration de ce diagnostic deux points importants sont ressortis :

- le périmètre du massif tel que défini en 2013 n'intégrait pas le principal massif forestier présent dans le secteur. Il a donc, avec l'approbation de tous les acteurs, été ajouté au périmètre d'étude ;
- des moyens humains et matériels de lutte étaient d'ores et déjà présents sur le massif, mais le manque de coordination et de vision globale de la lutte ne permettait pas jusqu'à présent de rendre celle-ci efficiente.

Sur la base de ce diagnostic, le PPF a été élaboré de manière concertée en menant plusieurs séries de réunions réunissant tout ou partie des acteurs en fonction des thématiques traitées. Les réunions réunissant l'ensemble des acteurs ont été particulièrement intéressantes en termes d'échanges entre les différents types d'acteurs. Elles ont notamment permis des discussions entre les acteurs communaux de la lutte et les membres du gouvernement sur l'engagement des moyens et plus précisément les HBE, point d'incompréhension entre acteurs. Elles ont également consolidé des discussions entre les associations environnementales ou ONG et les acteurs de la lutte sur l'intégration des enjeux environnementaux dans la définition des priorités d'actions lors de la lutte.

In fine ce travail collégial a permis l'élaboration d'un [plan composé de 4 axes](#), chacun des axes étant décliné en actions opérationnelles. Au total 25 actions ont été identifiées.

- Axe A : Améliorer la gouvernance et développer le travail partenarial
- Axe B : Améliorer la connaissance du risque feu de forêt
- Axe C : Renforcer les actions de prévention
- Axe D : Améliorer la lutte

Figure 8 – Les axes du PPF du massif du grand Sud

A l'issue de la définition du PPF, une [analyse coût-efficacité](#) de ce dernier a été menée sur la base de retour d'expérience métropolitain sur le gain d'efficacité conféré à la lutte par un tel document. Cette analyse a mis en évidence que la mise en œuvre du PPF entrainera sur cinq ans une diminution significative des coûts de la gestion des feux à l'échelle du massif (baisse comprise entre 35 et 70 M F CFP). La mise en œuvre de ce document se révèle donc rentable pour les différents acteurs impliqués dans le financement de la lutte. Ce dernier argument économique fournit donc au service provincial un argument intéressant de plaidoyer en faveur de la future validation du PPF par l'exécutif provincial.

3.5 Le Schéma d'orientation environnementale et de valorisation du grand Sud

Tout au long de la phase d'opérationnalisation du projet RESCCUE, plusieurs documents de planification de la gestion environnementale à l'échelle de tout ou partie du site pilote ont été élaborés

(cf. § précédents). Il s'agissait dès lors en fin de projet de proposer un document intégrateur de l'ensemble de la gestion environnementale du site pilote, intégrant également les aspects sociétaux et économiques du site afin de fournir un véritable plan de GIZC. Les discussions tenues avec la province autour de la forme de ce document ont abouti à la production d'un schéma d'orientations environnementales intégrant également la valorisation soutenable du capital naturel du site pilote. L'élaboration de ce document a souffert de son arrivée tardive dans la phase d'opérationnalisation, arrivée postérieure aux départs cumulés des nombreux acteurs provinciaux ayant suivi la mise en œuvre du projet. Il a donc été pris le parti de fournir un document reposant sur la vision de l'opérateur qui servira aux nouvelles équipes provinciales à élaborer de manière concertée le schéma de gestion intégrée du grand Sud en phase post-projet.

Cette [proposition de schéma](#) identifie les grands défis transversaux à relever par la province et les différents acteurs du site pour atteindre une gestion intégrée du grand Sud. Ces défis sont au nombre de trois :

- stopper l'érosion de la biodiversité exceptionnelle du site ;
- maintenir le bien-être des populations locales et favoriser leur adaptation au changement climatique à travers la conservation/restauration des services écosystémiques ;
- basculer vers et développer des activités économiques soutenables.

Pour orienter la province sur la manière de relever ces grands défis, plusieurs objectifs ont été définis pour chacun d'entre eux (13 au total), avec des actions phares à mettre en œuvre pour les atteindre. Un zonage du site a été proposé en lien avec la spatialisation de certains de ces objectifs, ainsi qu'une feuille de route indiquant à la province la marche à suivre pour la finalisation du processus d'élaboration de ce schéma.

3.6 L'évaluation des services écosystémiques du grand Sud et son utilisation

Face au constat d'une sous-utilisation de la boîte à outils de l'analyse économique faite par les décideurs publics des pays du Pacifique, le projet RESCCUE a souhaité porter à la connaissance de ces derniers, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs, ces outils susceptibles de contribuer à une meilleure intégration des enjeux environnementaux. La province Sud a émis le souhait en début de projet de disposer d'une évaluation économique des services rendus par les écosystèmes du grand Sud, afin de disposer d'une « métrique » de base susceptible d'orienter les choix vers la gestion intégrée du site pilote. L'une des hypothèses initiales du projet RESCCUE était en effet qu'il était possible de montrer, par l'analyse économique, que le ratio coûts/bénéfices des activités de GIZC était inférieur à 1. En d'autres termes, que « l'investissement » dans la GIZC était rentable dès lors que l'on prenait en compte la variation de la valeur des services écosystémiques.

L'opérateur a donc dans un premier temps mené une [évaluation économique des différents types de services rendus par les écosystèmes du site pilote](#), accompagnée d'une [synthèse](#). Cette évaluation a mis en évidence que :

- la valeur économique de l'échantillon de services d'approvisionnement oscille entre 498 et 795 millions de F CFP/an et est dominé très largement par le service d'approvisionnement en eau fourni par les forêts ;

- la valeur économique de l'échantillon de services culturels oscille entre 421 et 738 millions de F CFP/an, les services de tourisme représentant 55% de cette valeur ;
- la valeur économique de l'échantillon de services de régulation est de 2 268 millions de F CFP/an ;
- la valeur économique des services rendus par la zone Ramsar des lacs du grand Sud est de 1332 millions F CFP/an.

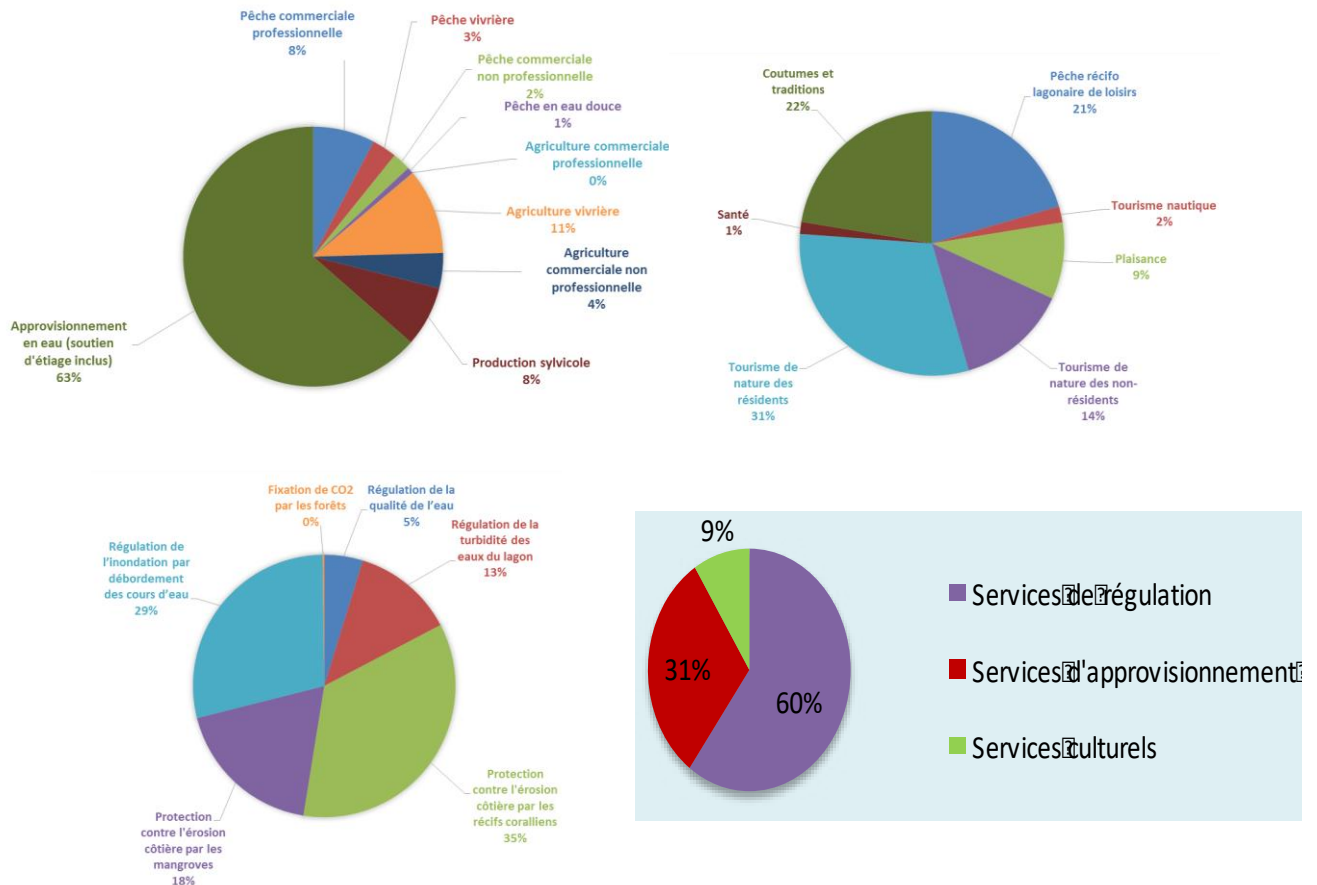


Figure 9 – Répartition de la valeur économique des services d'approvisionnement (haut gauche), culturels (haut droite) et de régulation (bas gauche), ainsi que la répartition de la valeur économique de la zone Ramsar par type de services écosystémiques (bas droite)

Sur la base de ces premiers chiffres il a pu être constaté que la zone Ramsar contribue à hauteur de 21% à la fourniture de services culturels du grand Sud et à hauteur de 28% de la fourniture de service de régulation. Ces chiffres fournissent ici de bons arguments de plaidoyer en faveur de la mise en œuvre du PGI Ramsar élaboré dans le cadre du projet. En effet celui-ci participera à la préservation de ces surfaces productrices de services. Ils fournissent également des arguments de plaidoyer en faveur du choix du scénario ambitieux de réseau d'aires protégées proposé dans le cadre de la stratégie élaborée par le projet RESCCUE. Ce scénario prévoit en effet la création d'un parc provincial englobant le périmètre Ramsar n'ayant pas à ce jour de statut de protection réglementaire.

Suite à cette première évaluation, la province a souhaité que soit estimées la [perte de services liée à l'activité minière](#). Les modélisations économiques ont été effectuées selon deux scénarios d'exploitation (un faible avec 5 500 ha supplémentaires de surface minière et un fort avec 17 500 ha supplémentaires). Dans un second temps, des hypothèses à dire d'expert ont été formulées afin

d'intégrer les notions de continuités écologique et hydraulique en considérant la dégradation par l'activité minière d'habitats situés en dehors du cadastre minier. Les résultats obtenus montrent une augmentation de la perte en services entre les différents niveaux d'exploitation minière (cf. tableaux 3) et un quasi doublement des pertes si on intègre les notions de continuités écologique et hydrologique (cf. tableau 3).

	Scénario A	Scénario B
Sans hypothèses de variation qualitative	424 millions F CFP	1,2 milliards F CFP
Avec hypothèses faibles de variation qualitative	893 millions F CFP	2,1 milliards F CFP

Tableau 3 : Valeur actualisée totale nette de la perte de services écosystémiques selon les deux scénarios envisagés sur la période 2016-2046.

Ces valeurs, même si elles peuvent paraître conséquentes, sont plutôt dérisoires par rapport aux montants monétaires investis dans et générés par l'exploitation minière dans le grand Sud. Leur intérêt en tant qu'outil d'arbitrage en faveur des mesures de gestion intégrée face au développement de l'industrie minière est donc apparu nul, les activités de gestion apparaissant peu rentables face à l'activité minière. A contrario l'analyse économique conduite sur le PPF du massif du grand Sud a permis de mettre en évidence une forme de rentabilité des activités de gestion et de protection. Dans ce cas les coûts nécessaires à la mise en œuvre du PPF étaient inférieurs aux coûts évités de pertes en services liés aux incendies sur le massif. Ici les valeurs générées par l'évaluation économique des services a permis de fournir des arguments de plaidoyer et d'arbitrage en faveur de validation du PPF et du financement de sa mise en œuvre.

Ces deux analyses ont donc permis d'identifier dans [l'étude exploratoire sur la rentabilité des activités de gestion](#), les conditions pour le succès du calcul de la rentabilité sous un format « élargi », c'est à dire en intégrant les bénéfices environnementaux, sous la forme d'une évaluation des services rendus par les écosystèmes du grand Sud. Il s'agit donc d'éviter ce calcul en regard d'une activité économique si :

- celle-ci n'est pas ou peu dépendante des services écosystémiques,
- le périmètre d'étude est peu anthropisé,
- la connaissance des processus écologiques est limitée.

D'autant plus qu'il faut souligner que ces évaluations ont également souffert de certaines limites intrinsèques à la méthode : non prise en compte des bénéfices nets individuels liés à la consommation du service notamment pour les services culturels, la non estimation des valeurs de non usages du fait des controverses et difficultés pesant sur les méthodes pour les évaluer. En revanche, le calcul de rentabilité « élargie » est souhaitable dans le cas où une pression majeure sur les écosystèmes est présente dans le périmètre.

Les évaluations économiques des services écosystémiques et de manière plus générale les analyses économiques menées dans le cadre du projet ont eu bien d'autres usages que celui de servir au calcul de la rentabilité des activités de gestion et ainsi fournir des arguments de plaidoyer ou d'arbitrage. Ces

différents usages ont fort bien été identifiés et synthétisés dans la publication de Billé et coll. (2016)⁵. Ils sont brièvement exposés ci-après :

- Acculturation des autorités gestionnaires qui ont participé aux différents échanges avec l'opérateur sur les principes, méthodes, résultats et interprétations des évaluations. Globalement une bonne acculturation de ces acteurs a été observée, même si des incompréhensions et des oppositions stratégiques ou de principes ont pu être observées chez certains. En termes d'acculturation, la notion de services écosystémiques permet également aux acteurs de faire plus facilement le lien entre la biodiversité et le bien-être des populations, ainsi que leur faire prendre conscience de l'existence de connectivités écologiques et hydrologiques ;
- Appuis au développement de mécanisme de financement innovants. Même si le paiement pour service environnemental (PSE) autour de l'ouvrage hydroélectrique de Yaté qui bénéficie des services de régulation de l'eau par les écosystèmes forestiers du PPRB géré par la province, n'a pas pu, pour des raisons d'acceptabilité politique, être mis en place, plusieurs formules d'évaluation économique des services ont été proposées à la DFA pour intégrer ces évaluations dans le calcul du montant de la redevance d'occupation du domaine public de la province (AODP) ;

L'étude exploratoire sur la rentabilité des activités de gestion a permis de proposer un arbre de décision pour guider le choix de tout acteur souhaitant disposer d'arguments quantitatifs ou chiffrés, vers le(s) outils d'évaluation économique le(s) plus approprié(s) à son besoin (cf. figure 10).



Figure 10 – Arbre de décision pour le choix des outils d'évaluation économique.

3.7 L'identification et la mise en œuvre de mécanismes économiques et financiers pour la gestion intégrée du grand Sud

⁵ [L'évaluation économique des services écosystémiques : un atout pour la protection de la biodiversité dans le grand Sud calédonien ?](#)

Un des axes originaux du projet RESCCUE était, outre le fait d’œuvrer pour la planification ou la mise en œuvre opérationnelle de la GIZC, de tenter de mettre en place des mécanismes de financement innovants afin de soutenir la GIZC. En début de projet deux études de faisabilité ont été conduites afin d’identifier les potentialités de différents mécanismes pour le financement de la gestion environnementale du site pilote. [La première étude se focalisée sur l’écotourisme](#), le tourisme de nature étant un secteur que la province souhaitait développer dans le grand Sud. La seconde étude plus large ciblait, sur la base des résultats d’une étude menée quelques années plus tôt sur les mécanismes de financement susceptibles d’être mobilisés pour la gestion des aires protégées en Nouvelle-Calédonie, plusieurs [mécanismes présentant un intérêt pour le grand Sud](#). Globalement ces deux études de faisabilité font ressortir peu de potentialités en l’état des différents mécanismes étudiés pour le financement de la gestion environnementale du site.

En ce qui concerne l’écotourisme, l’étude a mis en lumière l’existence d’un socle intéressant pour le développement de cette activité dans le site pilote. Celui-ci bénéficie en effet d’un environnement naturel et culturel exceptionnel, un tourisme de nature ou tourisme vert est déjà présent et une partie de la population locale est déjà impliquée et intéressée à ces activités. Toutefois les faiblesses identifiées sont des freins forts qui empêchent aujourd’hui ce tourisme de nature d’accéder au statut de secteur économiquement viable et donc de représenter demain une source de financement suffisante et durable pour la gestion. Il a d’ailleurs pu être constaté quelques mois après le rendu de cette étude, que les blocages à répétition du seul axe routier desservant le site pilote au niveau de la tribu de St Louis, un des points noirs identifiés par l’étude de faisabilité, avait mis à mal la santé financière de la plupart des petits entrepreneurs touristiques du site.

La seconde étude de faisabilité a été menée sur cinq mécanismes différents présélectionnés en concertation avec la province (cf. tableau 4). La faisabilité de ces mécanismes a été étudiée sous les cinq aspects présentés dans le tableau 4. Globalement les seuls mécanismes qui présentent un volume de recette intéressant pour financer la gestion sont la redevance pour l’occupation du domaine public et le PSE envisagé autour du barrage de Yaté. Les autres mécanismes génèrent des recettes trop faibles ou si elles sont importantes elles ne sont que ponctuelles et non pérennes dans le temps (cas du mécénat/dons). Pour ces deux mécanismes des freins politiques ont été identifiés :

- pour les AODP, les seuls occupants présents dans le grand Sud sont ENERCAL et les sociétés minières. Ces deux acteurs contribuent via d’autres mécanismes aux paiements de redevance ou taxes. Il n’apparaît pas souhaitable dès lors pour les politiques de les taxer à nouveau ;
- pour le PSE autour du barrage de Yaté, l’exploitant ENERCAL, est une société au sein de laquelle la Nouvelle-Calédonie est fortement impliquée (actionnaire majoritaire). La mise en place d’un tel PSE reviendrait à faire financer à la Nouvelle-Calédonie la gestion de son domaine.

In-fine, aucun des mécanismes étudiés n’est apparu intéressant pour le financement de la gestion environnementale du grand Sud. Il faut cependant préciser que les deux principaux mécanismes susceptibles de présenter un potentiel intéressant pour la gestion environnementale dans les années à venir n’ont pas été retenus par notre étude, ces derniers étant traités par ailleurs dans la composante Nouvelle-Calédonie de RESCCUE. Ces mécanismes sont la compensation écologique et les taxes vertes.

Juridique	Technique	Economique	Sociétale	Politique
-----------	-----------	------------	-----------	-----------

Ecolabel	□□	□□	Faible	Sensibilisation souhaitable	□□
Don/mécénat	□□	□□	Ponctuellement intéressante	□□	□□
PES	□□	□□	Intéressante	Sensibilisation souhaitable	X
AO DP	□□	□□	intéressante	Faible	X
Droit d'entrée dans les aires protégées	□	□	Faible	□	□

Tableau 4 : Les différents aspects de la faisabilité des différents mécanismes de financement étudiés dans le cadre du projet RESCCUE en province Sud.

Devant ce constat de faible faisabilité pour les différents mécanismes de financement retenus pour le site pilote, la province est tout de même apparue intéressée pour poursuivre les études concernant les AODP afin d'intégrer au calcul de cette redevance l'évaluation économique des services écosystémiques. Si pour le moment cette redevance n'a que peu de portée pour le site pilote, elle pourrait en avoir à l'échelle du territoire provincial. En parallèle la province a également souhaité disposer d'un *modus operandi* lui permettant la réaffectation des taxes vertes perçues par le gouvernement vers le budget des provinces, collectivités compétentes en matière de gestion de l'environnement.

Concernant [l'intégration de l'évaluation économique des services écosystémiques dans le calcul de la redevance relative à l'occupation du domaine public](#), l'opérateur a répondu à la demande en fournissant plusieurs options d'évaluation économique qui pouvaient s'insérer dans le « module » relatif à la valeur d'usage individualisé, module qui vise à adapter le montant de la redevance aux spécificités de la parcelle mise à disposition par la collectivité. Les options proposées sont au nombre de quatre et diffèrent par leur précision dans la prise en compte des services écosystémiques et leur facilité de mise en œuvre (cf. figure 11).

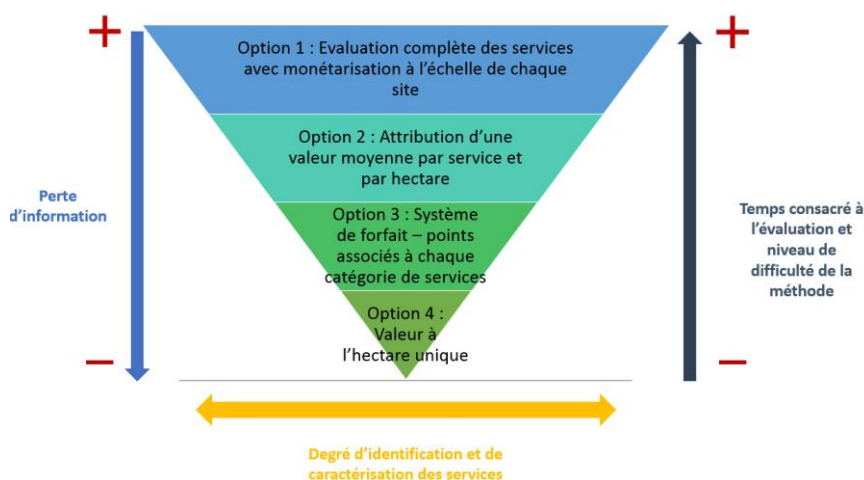


Figure 11 – Illustration du niveau technique et du niveau d'information associé à chaque méthode

Ces différentes options de calculs ont fait l'objet d'une présentation à la DFA. A la date de fin du

projet aucun retour de ce service n'a été fait sur l'appropriation de ce travail ou le choix d'une option pour intégration dans le calcul de la redevance.

Globalement le bilan de cette composante du projet apparaît plutôt positif même si aucun mécanisme de financement n'a pu être opérationnalisé. On ne peut qu'espérer que la DFA se saisisse pleinement des outils de calcul qui lui ont été fournis et les intègre dans la refonte en cours de la méthodologie de calcul de cette redevance qui devrait, calendrier politique oblige, n'être finalisée qu'une fois les élections provinciales passées.

D'autre part il ressort que même si certains mécanismes peuvent apparaître techniquement et économiquement intéressants pour le financement de la gestion d'espaces naturels, leur acceptabilité politique, basée bien souvent sur la perception d'un ou quelques acteurs politiques, bloque le développement de ces mécanismes.

4 ASPECTS TRANSVERSAUX DU PROJET ET ENSEIGNEMENTS

4.1 Participation du public

Le projet RESCCUE en province Sud intervenait essentiellement en assistance aux services techniques provinciaux pour élaborer différents documents de planification stratégique de la gestion environnementale du site pilote. La participation du public s'est donc faite au travers les différents dispositifs mis en place pour élaborer ces documents de manière concertée et participative (cf. chapitre 3). Comme décrit, ces dispositifs ont fait participer les acteurs selon différentes modalités :

- l'élaboration du plan de gestion intégrée de la zone Ramsar a vu la mise en place d'ateliers regroupant l'ensemble des typologies d'acteurs présents au sein du site pilote (collectivités, opérateurs économiques, scientifiques, associations, ONG, populations locales, autorités coutumières) ;
- pour la définition du scénario de mise en protection de la Côte Oubliée, la province a souhaité mener des réunions séparées avec les populations locales et les opérateurs économiques du secteur minier. La consultation des autres acteurs s'est faite au moment de l'enquête publique, moment où chacun (scientifiques, ONG, associations) a pu émettre sa vision/ses commentaires sur le scénario proposé ;
- l'élaboration de documents plus techniques comme le plan de protection des forêts contre les feux du massif du grand Sud ou la stratégie de restauration des sites dégradés a été menée avec des cercles d'acteurs restreints ayant tous une implication directe ou une technicité liée à la problématique traitée. Toutefois dans sa démarche de transparence la province consultera plus largement les autres acteurs en amont de la validation politique de ces documents en les mettant à la consultation du public sur son site web.

Il faut souligner l'échec rencontré lors de l'élaboration de la trame verte et bleue du site pilote élargi à la Côte Oubliée. Le premier dispositif de concertation/validation du travail mené par l'opérateur avait été volontairement réduit par la province à quelques acteurs de la collectivité provinciale afin d'accélérer la prise de décision et la finalisation de ce travail. Or il s'est avéré que la présentation du produit fini à un cercle élargi d'acteurs a abouti à la non acceptation de ce travail et à sa remise en cause. L'opérateur a donc dû reprendre celui-ci avec un dispositif de concertation/validation étoffé. Au final le choix retenu pour gagner du temps a eu l'effet inverse, la reprise du travail générant un retard à la finalisation de celui-ci. Le choix et la composition du dispositif de concertation doivent donc

être murement réfléchis afin que ces derniers permettent d'atteindre l'objectif souhaité à savoir la production de documents/outils acceptés par tous.

4.2 Renforcement des capacités et développement des connaissances

En ce qui concerne les aspects de formation ou de renforcement de capacités, les points suivants sont à mettre à l'actif du projet RESCCUE en province Sud :

- un renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans les dispositifs de construction concertée des différents documents de planification. En effet, les réunions régulières réunissant autour de la table les différents acteurs furent des moments d'échanges techniques soutenus entre l'opérateur et les différents participants, ainsi qu'entre les participants entre eux. Chacun en amenant son savoir-faire ou son retour d'expérience sur le sujet traité (opérations de restauration, lutte contre le feu, fonctionnement des écosystèmes, dispositif trame verte et bleue,...), participait au renforcement des connaissances des autres acteurs ;
- un renforcement des capacités des agents de la province et plus largement de l'ensemble des acteurs au travers les réunions de restitution de certains livrables organisée à la province ou en tribu. Cela a déjà été énoncé plus haut, mais l'acculturation des gestionnaires aux méthodes d'évaluations économiques des services écosystémiques a, par exemple, été atteinte. Cette acculturation a dans une mesure moindre concerné l'ensemble des acteurs du site qui ont pu assister à une session de présentation des résultats obtenus à l'issue de l'évaluation des services écosystémiques du grand Sud ;
- un renforcement des capacités des populations locales est également à mentionner, notamment sur leur compréhension du changement climatique et du rôle que la nature peut avoir pour faciliter leur adaptation à ce changement. Plusieurs interventions en tribu (Unia, Waho, Ile Ouen), ont pu être effectués afin d'échanger avec ces populations sur ce thème.

4.3 Prise en compte des enjeux liés au genre et à la jeunesse

Le projet s'est appuyé sur la participation de tout un panel d'acteurs au sein des dispositifs d'élaboration concertée des différents documents de planification. Au sein de ce panel était présents des femmes comme des hommes.

Concernant les opérations de sensibilisation on notera la tenue d'un stand du projet présentant les effets du changement climatiques et les solutions basées sur la nature aux Journées de Jeunesse et Développement Durable en 2016.

La fédération des femmes de Yaté a été un des contacts privilégiés du projet pour organiser les interventions de communication en tribu. Une présentation du projet centrée sur le changement climatique et les solutions basées sur la nature a été effectuée lors de la fête organisée par cette fédération pour la journée de la femme en 2016.

4.4 Communication

Les actions de communication du projet ont été cadrées par un plan de communication qui a décliné les cibles, les thématiques à aborder ainsi que les outils à utiliser. Un tableau de bord a été produit afin de pouvoir suivre les actions mises en œuvre chaque semestre d'exécution du projet (cf. annexe 2). Parallèlement à ce tableau de bord, les messages à diffuser ont été définis en début de projet :

Message	Pourcentage d'atteinte	Evènement
Présentation du projet au lancement	100%	Présentation aux acteurs économiques en septembre 2015
		Présentation aux populations locales en Novembre 2015
		Présentation au SGADD (exécutif provincial) en février 2016 lors du COPIL provincial
« Les écosystèmes et la biodiversité du Grand Sud : sources de services pour les populations locales »	100%	Présentation de la notion de SE en novembre 2015 aux acteurs institutionnels
		Présentation des résultats de l'évaluation des SE du grand Sud aux institutions en avril 2016
		Présentation des résultats de l'évaluation des SE du grand Sud aux acteurs économiques en avril 2016
		Stand de présentation lors de la fête de la Baleine à l'Île Ouen en Juillet 2016
« Des pressions passées qui rendent les écosystèmes du Grand Sud et les populations vulnérables aux événements climatiques » « De nouvelles menaces risquant d'accroître la vulnérabilité des écosystèmes du Grand Sud aux événements climatiques »	100%	Présentation diagnostic CC et restitution enquête de vulnérabilité en tribus en Mars 2016
		Stand de présentation CC et vulnérabilité au Forum jeunesse et DD à Déva en avril 2016
		Présentation diagnostic CC et restitution enquête de vulnérabilité en tribus en Aout 2016 lors de la journée de la Femme à Waho
		Stand de présentation lors de la fête de la Baleine à l'Île Ouen en Juillet 2016
« Des outils de conservation existant mais à renforcer et orienter pour intégrer les services écosystémiques et l'adaptation au changement climatique »	70%	Atelier Ramsar en Octobre 2016
		Présentation aux différents acteurs du PGI Ramsar en décembre 2016
		Atelier thématique sur la restauration des zones dégradés avec l'ensemble des acteurs en mars 2018.
		1 article dans le supplément environnement des Nouvelles Calédoniennes sur le PGI Ramsar
		Présentation du scénario retenu pour la mise en protection de la Côte Oubliée aux populations locales en Mars 2018
« Des mécanismes financiers en faveur de la biodiversité du Grand Sud à renforcer »	70%	Atelier de travail avec les acteurs institutionnels sur les instruments financiers en Juillet 2016
		Présentation au SGADD des instruments financiers pour la gestion en Aout 2016

Tableau 5 : Extrait du tableau de bord des activités de communication

Pour mener à bien cette communication plusieurs supports/vecteurs ont été élaborés/utilisés, ils sont résumés dans le tableau 6.

Outil	Messages
Plaquette/ Kakémono	Présentation générale du projet et de son programme « frère » INTEGRE
Posters	Le changement climatique dans le site pilote
	Les services écosystémiques
	Présentation générale du projet

	3 posters sur le PGI Ramsar
Articles dans revues spécialisées	1 article sur le PGI Ramsar dans le supplément Environnement des Nouvelles-Calédoniennes
	1 article sur le projet RESCCUE dans la revue Environnement
	1 article de presse dans les Nouvelles Calédoniennes sur l'élaboration du PGI Ramsar
Publications	Synthèse sur l'utilisation de l'évaluation économique pour le gestion du grand Sud avec la CPS
Films	1 film sur le projet

Tableau 6 : Outils/vecteurs de communication

Globalement les activités de communication ont pu être menées en grande partie. Toutefois il faut souligner deux points :

- la communication sur les stratégies de restauration et le réseau d'aires protégées, ainsi que sur le schéma d'orientation environnementale et de valorisation du grand Sud, n'a pu être menée du fait de la finalisation en fin de projet de ces documents de planification, mais également du fait du dimensionnement purement technique de ces documents qui reste à partager avec l'ensemble des acteurs ;
- certains messages n'ont pas été communiqués volontairement auprès des populations du grand Sud, la province ne le souhaitant pas, pensant que le moment n'était pas opportun où que le message pouvait lui desservir (résultats obtenus sur l'évaluation des pertes en services liées à l'activité minière).

4.5 Contribution aux politiques publiques

Le projet RESCCUE en province Sud est intervenu en soutien à la province pour l'élaboration de différents documents de planification stratégique. Il a ainsi contribué directement à la planification de l'opérationnalisation de certaines politiques publiques provinciales :

- en faveur de la conservation du patrimoine naturel de la province (extension du réseau d'aires protégées et amélioration de son efficacité, gestion intégrée de la zone Ramsar, stratégie de restauration, schéma d'orientations environnementales et de valorisation, PPF du massif du grand Sud) ;
- en faveur du développement de l'emploi dans les zones éloignées du principal bassin d'emplois qu'est le Grand Nouméa (tourisme de nature, emplois liés à la restauration) ;
- en faveur de l'adaptation au changement climatique et du bien-être des populations (solutions basées sur la nature) ;

D'autre part, le projet a également œuvré à la réflexion sur les financements de ces politiques publiques. Même si celui-ci n'a pas mis de mécanismes de financement en place, il a contribué à identifier les mécanismes non pertinents et poser des bases méthodologiques pour développer ceux qui apparaissent pouvoir contribuer de manière significative au financement de ces politiques environnementales et sociétales (intégration de l'évaluation économique des services dans la redevance AODP). Certains des documents de planification serviront également à une optimisation de l'utilisation des mécanismes de financement d'ores et déjà existant, comme la compensation écologique.

5 RESSOURCES POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

5.1 Niveau d'atteinte des principaux indicateurs

En début de projet le cadre logique régional a été décliné en un cadre logique local qui permette d'atteindre les objectifs fixés par ce premier sur le site pilote du grand Sud. Ce cadre logique fournit une série d'indicateurs qui permet de suivre et évaluer l'atteinte des résultats attendus au démarrage du projet (cf. annexe 1). Le tableau suivant synthétise le niveau d'atteinte des principaux résultats attendus par le projet.

Résultats attendus	Indicateurs propres au site pilote	Cible	Niveau d'atteinte
Résultat 1.1 : Les sites pilotes disposent de plans de GIZC incluant explicitement la dimension ACC et de plateformes de participation actives	A. Stratégie de restauration écologique des zones dégradées B. Stratégie pour le réseau d'aires protégées 2025 (L4.2 01/02/2017) C. Plan de protection des forêts contre les feux réalisé D. Schéma Directeur d'aménagement du territoire /Schéma d'orientation environnemental du Grand Sud (L6.1 01/04/2018)	100%	Complètement atteint
Résultat 1.2 : Les enjeux environnementaux sur les sites pilotes, notamment le changement climatique et la perte de services écosystémiques, sont pris en charge avec succès au moyen d'activités de GIZC	A. Plan de gestion Ramsar (L4.1, 01/11/2016), mis en œuvre B. Plan de protection des forêts contre les feux mis en œuvre C. Stratégie de restauration écologique des zones dégradées (L4.3 01/03/2017) et stratégie du réseau d'aires protégées (L4.2 01/02/2017) mises en œuvre C. Les diagnostics à mi-parcours et final indiquent des progrès importants : - Avancée du processus d'élaboration des différents documents stratégiques - Validation des différents documents stratégiques - Mise en œuvre des stratégies	1 action 1 action 0 action 100% 0% 0%	Objectif partiellement atteint : - Les documents stratégiques ont été élaborés - la validation provinciale des documents n'a pas été atteinte durant la phase de mise en œuvre du projet, mais doit être effectuée par pS en phase post-projet - la mise en œuvre a commencée timidement pour certain document, durant la phase de mise en œuvre du projet, elle doit être effectuée en totalité par la pS en phase post-projet
Résultat 1.3 : Les politiques, stratégies et cadres juridiques liés à la GIZC et à l'ACC sont améliorés au niveau national/provincial	A. Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés sur : a. impacts CC b. sur écosystèmes et économie c. Gouvernance de la GIZC d. Erosion dans le Grand Sud : facteurs clés et solutions e. Rôle des outils de gestion et conventions dans la gestion intégrée de l'environnement B. Parties prenantes sensibilisées : - services provinciaux - mairie - populations locales - acteurs économiques - associations	10 10 10 5 10 oui oui oui oui	Complètement atteint

Résultat 1.5 : Des entreprises locales nouvelles ou existantes sont soutenues d'une façon qui contribue à une gestion plus intégrée des zones côtières	<p>A. Nombre d'entreprises du tourisme soutenues pour basculement vers écotourisme</p> <p>B. Nombre de nouvelles entreprises créées en lien avec l'écotourisme</p> <p>C. Nombre d'entreprises participant activement au processus de GIZC</p>	<p>0</p> <p>0</p> <p>2</p>	<p>Résultat non atteint. Il faut toutefois préciser que les études de faisabilité menée par le projet ont montré l'existence d'un nombre de freins trop importants pour que l'activité touristique du grand Sud bascule vers l'écotourisme</p> <p>L'entreprise minière Vale-NC et la SAEM Sud forêt ont été sensibilisées à la GIZC et participent au travers le processus de compensation écologique aux activités de GIZC</p>
Résultat 2.1 : Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sont au fait des différentes utilisations possibles d'une large gamme d'analyses économiques	<p>A. Nombre d'ateliers de formation sur les analyses financières (évaluation SE, coût/bénéfices,...) réalisés</p> <p>B. Les différents acteurs sont sensibilisés à l'utilisation des analyses économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • institutionnels • Collectivités • Coutumiers • Acteurs économiques • Associations et ONG 	<p>3</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>0</p> <p>1</p> <p>1</p>	<p>Atteint à 95%, les différents acteurs ayant été sensibilisés lors de différents ateliers/réunions. Seuls les acteurs coutumiers n'ont pas été sensibilisés à ces méthodes. La province pour des questions stratégiques n'a pas souhaité communiquer sur ce sujet en tribu, principalement arène de sensibilisation de cette sphère.</p>
Résultat 2.2 : Des analyses économiques variées sont utilisées à l'appui de la GIZC (prise de décisions, conception technique des mécanismes économiques et financiers, plaidoyer)	<p>A. Evaluation des coûts de gestion optimale du réseau d'aires protégées réalisée et utilisée pour appuyer sa validation par l'exécutif provincial</p> <p>B. Evaluation des bénéfices de la gestion des aires protégées du bassin versant du Lac de Yaté réalisée et utilisée pour appuyer la mise en place d'un PSE entre producteur/consommateurs de l'énergie et le gestionnaire des aires protégées amonts</p> <p>C. Evaluation des pertes de SE liées à l'exploitation minière pour appuyer le choix du réseaux d'aires protégées</p>	<p>Oui</p> <p>Oui</p> <p>Oui</p>	<p>Objectif atteint : les évaluations ont été menées.</p> <p>Il faut cependant préciser que les résultats obtenus ne permettent pas d'argumenter un plaidoyer ou de faire basculer un arbitrage vers la gestion environnementale si on oppose celle-ci à l'activité minière.</p> <p>Pour le PSE de Yaté, malgré les éléments de plaidoyer fournis, la faible acceptabilité politique liée à d'autres considérations, a bloqué toute opportunité d'avancer vers un PSE</p>
Résultat 2.3 : La rentabilité économique des principales activités de GIZC est démontrée quand cela est possible	<p>A. Evaluation du bénéfice économique de la gestion des aires protégées réalisée</p> <p>B. Evaluation du bénéfice économique de la stratégie de restauration écologique réalisée</p> <p>C. Evaluation du bénéfice économique du PPF réalisée</p> <p>D. Evaluation du bénéfice économique du schéma d'orientation environnemental grand Sud réalisée</p> <p>E. Rentabilité des activités de gestion expliquée</p>	<p>Non</p> <p>Non</p> <p>Oui</p> <p>Non</p> <p>Oui</p>	<p>Les analyses économiques réalisées ont montré dès les premières phases de la mise en œuvre du projet qu'il n'était pas judicieux d'essayer de calculer une rentabilité des activités de gestion environnementale en les opposant à des projets industriels d'envergure et ne dépendant pas des SE. A l'opposé lorsqu'il s'agit de pressions fortes comme les feux de forêt, qui détruisent de nombreux services sans contreparties financières, le calcul de la rentabilité des activités de gestion à du sens.</p> <p>On peut donc considérer donc considérer ici que l'objectif a été atteint et que le projet a démontré la rentabilité des activités qui pouvaient être rentables.</p>

Résultat 3.1 : Les mécanismes économiques et financiers potentiels sont identifiés et leur faisabilité étudiée ; les mécanismes en place sont analysés	A. Etude de faisabilité sur mécanismes innovants type PSE réalisée B. Etude de faisabilité sur les mécanismes financiers liée à l'écotourisme	Oui Oui	Objectif complètement atteint
Résultat 3.2 : De nouveaux mécanismes économiques et financiers sont élaborés et mis en œuvre ; les mécanismes en place sont renforcés de façon durable et coût-efficace	A. Un mécanisme financier innovant mis en place B. Ratio coûts additionnels des mécanismes / revenus générés par ces mécanismes	Non	Partiellement atteint. Le dimensionnement du mécanisme a été mené par l'opérateur (intégration de l'évaluation économique des SE dans le calcul de la redevance AODP), il reste maintenant à la pS a s'en saisir et le mettre en œuvre en phase post projet.
Résultat 4.1 : Des échanges d'expériences et partages d'expertise ont lieu entre les sites pilotes	A. Processus et résultats présentés aux COPIL régionaux B. Nombre d'échanges entre Coordinateurs techniques des sites ZCNE et Grand Sud et animation par le Directeur de projet commun	4 2/mois	Objectif complètement atteint
Résultat 4.4 : Tous les acteurs concernés, du niveau local à international, sont informés du projet et de ses activités	A. Mise en œuvre des actions de communication selon le plan de communication (L1.1) : a. Nbre de Newsletter b. Nbre de com. Web c. Nbre de com TV et radio d. Nbre de com presse e. Nbre de stands tenus B. Degré d'information : a. des acteurs institutionnels b. des acteurs économiques c. des acteurs associatifs d. des populations locales	100% 2 10 1 4 3 satisfaisant satisfaisant satisfaisant satisfaisant	Objectif atteint à 90%
Résultat 5.6 : La mise en œuvre du projet intègre les récentes expériences acquises dans le Pacifique et dans le reste du monde ainsi que les meilleures connaissances scientifiques disponibles	A. Références aux expériences récentes dans les différents livrables B. Nombre de publications sur les résultats et enseignements du projet dans des revues à comité de lecture	Oui Non	Objectif partiellement atteint. La publication des enseignements du projet dans des revues à comités de lecture se fera en phase post projet.

Globalement on peut constater à la lecture de ce tableau que les objectifs relevant uniquement du rôle de l'opérateur ont été atteints :

- les différents documents de planification stratégique ont été élaborés ;
- les analyses économiques et l'étude de la rentabilité des activités de GIZC ont été effectuées ;
- les études de faisabilité relative aux mécanismes financiers ont été menées,
- le dimensionnement d'un mécanisme financier innovant a été effectué ;
- les opérations de renforcement de capacité/sensibilisation et de communication ont été menées.

La validation et la mise en œuvre de ces documents de planification ou outils financiers, n'ont quant à eux pu aboutir durant la période de mise en œuvre du projet. Ces étapes indépendantes de l'assistance technique apportée par le projet RESCCUE ont été tributaires des priorités de l'exécutif provincial et

de la remontée de ces documents effectuées par les services techniques de la province vers cet exécutif. Il reste donc maintenant à la province de se saisir des outils fournis par le projet afin de les valider et les mettre en œuvre.

5.2 Evaluation de la vulnérabilité

Une évaluation de la contribution des outils développés par le projet RESCCUE à la réduction de la vulnérabilité au changement climatique des populations locales du grand Sud a été menée en utilisant la méthode développée par le PNUD pour suivre et évaluer les résultats des projets ou actions mises en œuvre pour faciliter l'adaptation des populations locales au changement climatique. Cette méthode est basée sur quatre indicateurs construits sur la base de questions relatives à :

- la perception de la vulnérabilité actuelle,
- la perception de la vulnérabilité future,
- la perception des contraintes existantes à l'adaptation et aux mesures à mettre en œuvre pour lever ces freins,
- la pérennité des mesures prises.

A chaque étape un système de score est mis en œuvre pour évaluer l'évolution de la vulnérabilité afin d'obtenir *in fine* une note témoignant de la vulnérabilité globale. Pour le grand Sud, les différents témoignages des populations de Yaté reportés dans l'étude de Bernard *et al.* (2014), ont permis de sélectionner les aléas climatiques à traiter :

- l'effet des fortes pluies (inondations, érosion des sols et pollution terrigène des cours d'eau et lagon, altération des récifs côtiers par afflux d'eau douce,...),
- l'effet des périodes sèches (bien que la vulnérabilité à cet aléa puisse ne pas être perçue par la population il nous apparaît intéressant de le traiter car il peut générer une hausse du risque incendie, un tarissement des cours d'eau, une remontée du biseau salé,...).

Les populations interrogées ont bien confirmé que ces deux aléas étaient ceux qui préoccupaient le plus les populations de Yaté.

Le questionnaire suivant a été administré en début de projet :

VRA indicateur	Impact des fortes pluies	Score
1- Vulnérabilité actuelle	Comment les fortes pluies affectent votre quotidien ?	1 : très peu 2 : peu
	Comment les périodes de sécheresse affectent votre quotidien ?	3 : modérément 4 : fortement 5 : très fortement
2- Vulnérabilité future	Comment un doublement de la fréquence des fortes pluies vous affecterait ?	1 : très peu 2 : peu
	Comment un doublement de la durée des sécheresses vous affecterait ?	3 : modérément 4 : fortement 5 : très fortement
3- Frein à l'adaptation	Qu'est ce qui vous empêche de faire face aux impacts des fortes pluies/sécheresses et ordonner les réponses selon les scores ci-joint (1 à 5)	
4- Capacité et volonté de la communauté de soutenir l'intervention du projet	Quelles activités identifiées aux points 1 & 2 doivent être menées en priorité pour améliorer votre capacité d'adaptation aux fortes pluies/sécheresses? Quel degré de confiance apportez vous à ces différentes activités ?	1 : Très fort niveau de confiance 2 : Fort niveau de confiance 3 : niveau de confiance modéré 4 : Faible niveau de confiance 5 : Très faible niveau de confiance

Au niveau des questions 1 et 2, après avoir évalué la vulnérabilité aux événements climatiques présents et futurs, il a été demandé aux participants de faire des suggestions de solutions pour améliorer le score de vulnérabilité. Ces suggestions ont été notées et ont servi à alimenter la question 4. Au niveau de cette question il a en effet été demandé aux participants de voter pour la suggestion qui leur paraît la plus pertinente pour améliorer leur capacité d'adaptation. Puis nous leur avons demandé le niveau de confiance qu'ils accordent à la solution retenue. En d'autres termes : « pensez-vous que votre vulnérabilité aux pluies et à la sécheresse sera diminuée si cette solution est mise en œuvre ? ». Les réponses obtenues alors, montraient que ces populations évaluaient leur vulnérabilité aux fortes pluies comme forte à très forte et que cette vulnérabilité serait très forte à l'avenir du fait du changement climatique. Les principales solutions proposées par les différentes tribus et le niveau de confiance qu'elles accordaient à chacune de ces solutions étaient :

- Fort à très fort pour les travaux de curage des cours d'eau
- Modéré à très fort pour les canaux de drainage des champs
- Modéré à fort pour le reboisement

Concernant la sécheresse les populations évaluaient leur niveau actuel de vulnérabilité comme faible à modéré. Avec le changement climatique, ils estimaient que ce niveau allait s'amplifier pour passer de modéré à fort. Les principales solutions proposées par les populations et le niveau de confiance accordé à chacune d'entre elles étaient les suivantes :

- très fort pour la récupération de l'eau de pluie à l'aide de réservoirs/citernes
- très faible pour la production d'eau douce par désalinisation de l'eau de mer
- Modification des périodes de plantation
- Prévention/éducation des populations contre le risque incendie
- faible (Goro et Unia) à très fort (Touaourou et Waho) pour la mise en place des plans de sauvegarde des forêts plus efficaces
- Modéré (Goro et Unia) à très fort (Touaourou et Waho) pour le Reboisement.

Il ressortait donc en début de projet que les solutions apportées par le projet RESCCUE correspondaient d'une part aux solutions fondées sur la nature évoquées par les populations locales, d'autre part le degré de confiance accordé à ces solutions est plutôt bon.

En fin de projet une seconde enquête a été menée afin de constater si les produits élaborés par le projet contribuaient à diminuer le sentiment de vulnérabilité aux aléas climatiques actuels et futurs de ces populations. Un échantillon de 21 personnes a été interrogé en circulant dans les différentes tribus de Yaté.

Lors de cette enquête une présentation des documents stratégiques élaborés dans le cadre du projet a été faite de manière synthétique aux personnes à qui le questionnaire a été administré. Il leur a ensuite été posé les questions suivantes :

VRA indicateur	Impact des fortes pluies et de la sécheresse	Score
1- Capacité et volonté de la communauté de soutenir l'intervention	Pensez vous que la mise en œuvre de la gestion intégrée du grand Sud (réseau d'AP, restauration des sites dégradés, gestion du site Ramsar, PPF du grand Sud), réduisent votre vulnérabilité aux fortes pluies et à la sécheresse	1 : très peu 2 : peu 3 : modérément 4 : fortement

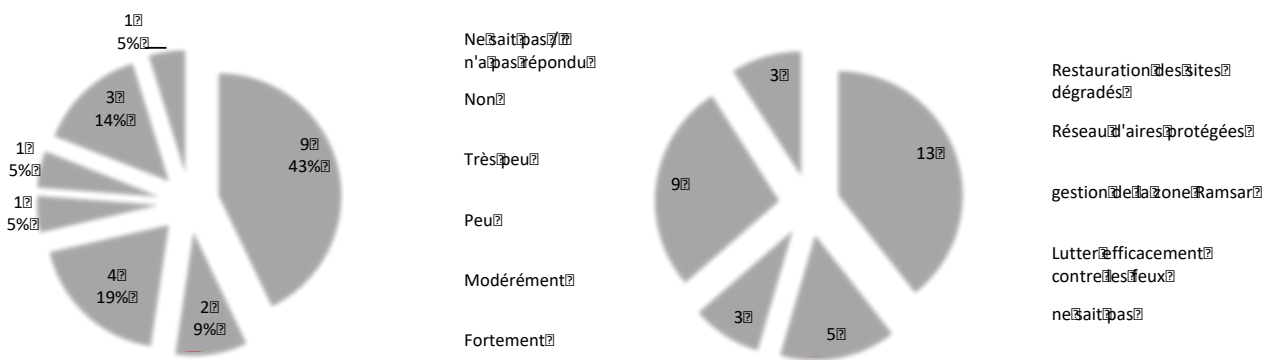
4- Capacité et volonté de la communauté de soutenir l'intervention du projet	Parmi ces activités laquelle vous apparaît la plus efficace pour réduire votre vulnérabilité aux fortes pluies et sécheresse	5 : Très fortement
		1 : restauration des sites dégradés 2 : réseau d'aires protégées 3 : gestion de la zone Ramsar 4 : PPF du massif du grand Sud

Les résultats obtenus montrent que 33% des personnes interrogées pensent que les documents de planification élaborés ne changeront que faiblement leur vulnérabilité aux aléas climatiques actuels et futurs, 5% pensent que leur vulnérabilité sera réduite de manière modérée, et 19% pensent qu'elle sera fortement réduite. Il faut noter que 43% des personnes interrogées déclarent ne pas savoir répondre malgré les explications proposées en préambule à l'administration du questionnaire. Si on analyse les commentaires laissés par ces différentes personnes, on peut constater que celles qui ne se sont pas prononcées ou qui ont estimé que peu de changements seraient procurés à leur degré de vulnérabilité, évoquaient le fait qu'il n'y avait pas d'actions visibles du projet sur leur territoire (19%) et que rien n'avait changé (5%). Le manque de communication a également été évoqué par 14% d'entre elles.

Les réponses fournies à la seconde question mettent en lumière que parmi les documents de planification, la stratégie de restauration des sites dégradés et le plan de protection des forêts contre les feux étaient ceux qui apparaissaient comme les plus efficaces pour réduire leur vulnérabilité aux aléas climatiques (cf. figure 12).

Globalement la perception par les populations locales des bénéfices apportés par les documents de planification produits par le projet pour réduire leur degré de vulnérabilité demeure floue. Ce constat n'est pas étonnant dans la mesure où ces populations ne voient pas aujourd'hui d'actions concrètes sur le terrain découlant de cette planification stratégique. Il apparaît donc difficile pour celles-ci de percevoir la plus-value apportée par le projet pour réduire leur vulnérabilité aux aléas climatiques. D'autant qu'en fonction du dispositif de participation du public retenu par la province pour élaborer les différents documents elles ont été plus ou moins largement associées à l'élaboration de ces documents. Il ressort donc que la mise en œuvre de ces documents sur le terrain devra s'accompagner d'actions de communication de la part de la province pour informer les populations des actions menées et le cadre dans lequel elles s'inscrivent.

On peut également retenir le fait qu'il apparaît important pour un projet tel que celui qui a été dimensionné pour le site pilote de la province Sud, c'est à dire un projet visant à assister une collectivité à planifier sa gestion environnementale, de conserver un budget pour le financement d'actions



concrètes sur le terrain en amont de la finalisation des documents stratégiques. Ces actions doivent être des actions évidentes dont l’inscription dans les documents de planification ne fait aucun doute.

Figure 12 – Proportions des différentes réponses données par les populations locales à la question 1 (gauche) et 2 (droite) administrée lors de l’enquête menée en fin de projet.

5.3 Partenariats et cofinancements

Le projet RESCCUE en province Sud a bénéficié des cofinancements et partenariats synthétisés dans le tableau suivant.

Co-financeurs / sources	Activités	Nature des dépenses	Période concernée	Etat de la mobilisation	Montant (XPF)	Commentaires
UE / INTEGRE	Mise en œuvre du projet/supervision	Financement d’un ETP sur 2 ans en charge sur ¾ temps de la coordination entre l’opérateur et la province	01/04/2015 – 31/01/2018	En cours de mise en œuvre	15 049 180	Sur la base de 13,5 millions de F CFP pour 30,5 mois et une prolongation INTEGRE actée jusqu’à 31/01/18 (soit 3,5 mois supplémentaires)
UE / INTEGRE	Participation au financement des outils de communication	Financement de la conception de la plaquette auprès de la société de PAO	-	En cours de mise en œuvre	183 500	
UE / INTEGRE	Participation composante 1	Participation au financement de l’élaboration du PPF du massif du grand Sud	01/07/2016 – 01/11/2017	En cours de mise en œuvre	4 000 000	
Province Sud	Participation au projet (réunions, actions et corrections des livrables)	Temps passé des agents de la PS	01/05/2015 – 01/07/2018	En cours de mise en œuvre	3 315 000	Temps passé moyen 8 h/mois sur projet (soit 312 h). Sur la base de 10 625 F CFP/h
Total					22 547 680	

On peut retenir que le projet RESCCUE a bénéficié d’un important cofinancement de la part du programme INTEGRE qui a permis la mise en place d’un ETP au sein de la province afin de faciliter les relations avec l’opérateur. Cet atout est à souligner car les services des collectivités ont chacun leur charge de travail respectif et gérer un projet comme RESCCUE nécessite du temps qu’ils n’ont pas forcément. Les agents de la province ont néanmoins dédié de leur temps à la bonne marche du projet comme l’illustre le tableau ci-dessus.

5.4 Difficultés rencontrées et mesures prises pour y remédier

Lors du déroulement du projet les difficultés rencontrées ont surtout été liées au turn-over des personnes. D'une part au sein du consortium opérateur pour lequel la situation économique de son leader initial, Asconit, en cours de projet s'est détériorée jusqu'à conduire à sa liquidation. Un remaniement de groupement et la prise du leadership par un autre des partenaires, ainsi que l'intégration de nouveaux membres de la société Biotope, a permis de remédier à cela. Il a cependant fallu prendre le temps de modifier le contrat de l'opérateur pour officialiser ces changements.

De même le turn-over en fin de projet au sein de la DENV, service de la province en charge de suivre le projet a généré une inertie plus compliquée à gérer. Devant l'absence de retour de la province, l'opérateur a continué à avancer aussi rapidement que possible avec la CPS pour mener à terme le projet et assurer une certaine passation des acquis aux nouveaux arrivants au sein de la province.

5.5 Pérennité des activités du projet

En province Sud, le projet a surtout accompagné la province dans l'élaboration de documents de planification stratégique. L'ensemble de ces documents a été produit et remis à la province. La pérennité du projet passera donc maintenant par la validation par l'exécutif provincial de ces documents et leur mise en œuvre sur le terrain (cf. tableau 7). Le projet ne sera un succès que si les différentes stratégies et plans d'actions produits avec les différents acteurs du site passe dans leur dimension opérationnelle. On peut d'ores et déjà noter certains succès qui assurent une pérennisation des outils produits comme la validation par l'assemblée de province en avril 2019 du parc provincial de la Côte Oubliée. D'autre part certains signes encourageant laissent penser que la province donnera une suite opérationnelle à certains de ces documents :

- un chargé d'étude est en cours de recrutement pour gérer les espaces labélisés dans le grand Sud. Il travaillera donc à la mise en œuvre du PGI Ramsar ;
- un chargé de mission a été mis en place pour coordonner la mise en œuvre des PPF de la province, dont celui du massif du grand Sud.

Ces signes, encourageants, ne doivent pas faire oublier que la pérennité des apports du projet à la gestion intégrée du grand Sud nécessitera une volonté politique forte sur le long terme qui ne pourra être maintenue que si les populations locales, associations et autres représentants de la société civile expriment un besoin permanent de voir se concrétiser la gestion intégrée du grand Sud.

	La situation est jugée comme très favorable	La situation est jugée comme satisfaisante mais souffrant de quelques incertitudes	Il existe de nombreuses incertitudes qui doivent être levées, sinon l'opération pourrait être un échec	Il existe des freins majeurs qui seront difficilement levés
--	---	--	--	---

<p>Plan de gestion intégrée de la zone Ramsar</p>	<p>Le document est prêt à être validé par l'assemblée de province. Cette validation devra attendre la prochaine mandature (élection 05/2019). L'obligation de disposer d'un plan de gestion pour conserver le label international Ramsar, ainsi que le recrutement d'un chargé de mission en charge entre autre de ce dossier au sein de la direction de l'environnement, sont autant de signes favorables permettant de penser à la validation et mise en œuvre de ce document.</p>
<p>Plan de protection des forêts contre les feux</p>	<p>Le document est prêt à être validé par l'assemblée de province. Cette validation devra attendre la prochaine mandature (élection 05/2019). L'obligation de disposer d'un PPF selon le plan ORSEC feu de forêt, ainsi que l'entrée en fonction en avril 2019 d'un chargé de mission plan massif au sein de la DENV, sont des signes favorables permettant la validation et mise en œuvre de ce plan. Les attentes fortes des autres acteurs, Gouvernement, Communes et ONG constituent une pression positive favorable à la validation et mise en œuvre.</p>
<p>Stratégie de restauration des sites dégradés</p>	<p>Le document technique est prêt. Cette stratégie est une commande de l'exécutif provincial actuel et doit servir à orienter les opérations de compensation d'ores et déjà dues par les opérateurs miniers du grand Sud. Sa mise en œuvre est donc assurée. Une extension de cette stratégie à l'échelle provinciale est envisagée par la province.</p>
<p>Stratégie de réseau d'aires protégées</p>	<p>Une partie de la stratégie (région de la Côte Oubliée) a d'ores et déjà été mise en œuvre, validée politiquement et présentée au public. Sa mise en œuvre est donc assurée. La pression des coutumiers de la Côte Oubliée sur ce dossier laisse penser que quelque soit le nouvel exécutif, tout retour en arrière ou gel de ce projet est très peu probable.</p> <p>Pour le grand Sud les services techniques de la province doivent encore se saisir des éléments de la stratégie concernant cette région, trancher sur l'option à mettre en œuvre et la faire valider par le nouvel exécutif. Le recrutement d'un chargé d'étude pour le grand Sud qui aura en charge notamment ce dossier est un signe favorable pour la vie de ce document au sein de la province et l'avancée vers une opérationnalisation de cette stratégie.</p>
<p>Schéma d'orientations environnementales et de valorisation du grand Sud</p>	<p>La version proposée par le projet doit encore faire l'objet d'un travail de concertation que la province devra mener. Ce schéma support au développement durable de la région grand Sud répondait au souhait de l'exécutif actuel pour le développement de cette zone. Le changement de mandature pourrait ralentir voire geler ceci, du fait d'orientations politiques différentes ou centrées sur d'autres régions de la province.</p>
<p>Mécanisme de financement : intégration des SE dans la redevance AODP</p>	<p>Le dimensionnement de l'outil a été mené à bien par le projet. Les services techniques de la DFA doivent encore s'en saisir et l'intégrer ou non à la refonte en cours du calcul de la redevance des AODP. La refonte de ce calcul est une demande de la cours des comptes à la province. Le futur exécutif quel qu'il soit devra donc y répondre. Est ce que la valorisation des SE y sera intégrée ? Cela dépendra de la DFA et de sa volonté à porter ce dossier.</p>

Tableau 7 : Evaluation succincte de la pérennité des différents volets du projet RESCCUE en province Sud

6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En province Sud de Nouvelle-Calédonie, le projet RESCCUE avait pour objectif d'accompagner la province dans l'élaboration de la planification stratégique environnementale du site pilote du grand Sud. Cet accompagnement s'est traduit par :

- une participation active à l'élaboration concertée de différents documents de planification de la gestion environnementale de tout ou partie du site pilote ;
- la production d'analyses économiques afin d'appuyer les documents produits et en démontrer le cas échéant la rentabilité des activités de gestions planifiées ;
- le soutien pour la mise en place de mécanismes de financement des actions de gestion planifiées ;
- le renforcement des capacités des différents acteurs et une communication autour de la gestion intégrée du site pilote.

La production des différents documents de planification a pu être menée avec succès au cours de la phase de mise en œuvre du projet. Les principaux faits à retenir en ce qui concerne ces processus d'élaboration concernent :

- la participation du public dans ces processus d'élaboration. Plusieurs dispositifs différents ont été mis en place pour consulter les différents acteurs lors de l'élaboration des différents documents de planification. Certains documents plus techniques (stratégie de réseau d'aires protégées, stratégie de restauration, PPF), ont dans un premier temps réunis uniquement les acteurs ayant une technicité particulière en lien avec l'objet du document, l'ouverture plus large aux autres acteurs se faisant dans un second temps. D'autres comme le plan de gestion intégrée de la zone Ramsar, ont vu assez tôt dans le dispositif la réunion des représentants de l'ensemble des groupes d'acteurs. Quel que soit le dispositif retenu, il apparaît nécessaire que l'ensemble des acteurs soient consultés avant la validation finale de ces documents. Cette consultation doit s'accompagner pour certains groupes d'acteurs d'une communication adaptée, voire d'un renforcement de capacité afin de permettre un choix éclairé par ces acteurs ;
- la phase de validation politique et mise en œuvre des documents. Initialement le projet ambitionné que les documents produits soient validés et mis en œuvre avant la fin de celui-ci. Force est de constater que même le PGI Ramsar dont l'élaboration s'est terminée un an avant la fin du projet, n'était toujours pas validé par l'assemblée de province lors de la clôture de celui-ci. On voit donc ici que quels que soient les efforts déployés par un projet du type de RESCCUE, la validation des productions par la sphère politique y compris lorsque l'ensemble des acteurs y a participé, dépend fortement des priorités de l'exécutif, priorités édictées par la pression des citoyens ou groupes de citoyens. Si le PGI Ramsar a vu son processus de validation stagner, celui du parc provincial de la Côte Oubliée, sujet où une pression exercée par les coutumiers de la zone était prégnante depuis plusieurs années, a conduit en quelques semaines l'exécutif à validé le scénario de mise en protection élaboré.

Le projet pourra se targuer d'un large succès, si en phase post-projet, la province valide l'ensemble des documents produits et les met en œuvre.

Les différentes analyses économiques menées dans le cadre du projet ont permis d'une part d'acculturer les agents de la province, mais également dans une moindre mesure l'ensemble des

acteurs économiques, scientifiques et associatifs, à l'utilisation des analyses économiques et notamment à la notion de services écosystémiques, ainsi qu'aux méthodes d'évaluation monétaires de ces derniers. D'autre part, ces analyses ont permis de caractériser les conditions dans lesquelles elles peuvent être utilisées ou non pour démontrer la rentabilité des activités de gestion environnementale. Il ressort notamment que cette rentabilité ne pourra être démontrée si on oppose la gestion environnementale à une activité économique à forts bénéfices et peu dépendante des services écosystémiques telle que l'activité minière. Enfin ces analyses ont servi de base au dimensionnement du module de calcul permettant l'intégration des services écosystémiques dans le calcul de la redevance relative à l'occupation du domaine public, un des mécanismes de financement étudié par le projet.

Concernant les mécanismes de financement pour la gestion environnementale dans le contexte du grand Sud (faible occupation humaine, économie basée sur l'exploitation des ressources naturelles par la mine, la sylviculture et l'hydroélectricité, faible fréquentation touristique), les études de faisabilité menées ont mis en lumière la faible potentialité des différents mécanismes étudiés pour générer des recettes suffisamment élevées pour être intéressantes. Le mécanisme de PSE autour du barrage de Yaté, pouvant générer des recettes plus élevées a souffert de freins politiques à sa mise en œuvre. Il ressort toutefois que si les mécanismes étudiés dans le cadre de la composante provinciale du projet, les mécanismes de compensation écologique ou de verdissement de la fiscalité, peuvent représenter des sources importantes de financement pour la gestion environnementale du grand Sud.

Enfin concernant la communication et le renforcement des capacités des acteurs, il faut souligner que si pour des raisons stratégiques la province n'a pas souhaité organiser l'ensemble des interventions prévues en tribus auprès des populations locales, il n'en demeure pas moins que celles-ci devront être organisées plus tard si cette dernière souhaite que les populations du site s'imprègnent de l'utilité des documents de gestion produits. De même il apparaît important pour que ces populations puissent sentir un effet du projet sur leur vulnérabilité aux aléas climatiques, que des actions soient rapidement mises en œuvre. L'exercice de planification demeure quelque chose d'abstrait et peu parlant pour elles.

ANNEXES:

- Annexe 1 : Cadre logique mis à jour
- Annexe 2 : Tableau de suivi-évaluation des activités de communication
- Annexe 3 : Tableau de suivi-évaluation des activités de renforcement des capacités

ANNEXES 1 : Cadre logique mis à jour

PROJET RESCCUE : CADRE LOGIQUE NOUVELLE-CALÉDONIE GRAND SUD

Résultats attendus ⁶	Indicateurs régionaux	Indicateurs propres au site pilote	Avancement Fin S6 (04/2019)	Cibles propres au site pilote			Risques et hypothèses fondés sur les caractéristiques du site (rattachés aux résultats)	Activités des opérateurs	Moyens de vérification propres au site pilote
				Etat initial 09/2015	Mi-parcours 10/2016	Final 04/2019			
Résultat 1.1 : Les sites pilotes disposent de plans de GIZC incluant explicitement la dimension ACC et de plateformes de participation actives	1.1.1 Proportion de sites où un plan de GIZC a été élaboré 1.1.2 Proportion de plans de GIZC incluant explicitement la dimension ACC 1.1.3 Proportion de sites où un plan de GIZC a été adopté 1.1.4 Proportion de sites où le plan de GIZC adopté est en cours de mise en œuvre	A. Stratégie de restauration écologique des zones dégradées (L4.3 01/03/2017) : 1.1.1 Degré de finalisation de la stratégie 1.1.2 Lien ACC/restauration explicité 1.1.3 Mise en œuvre du processus de co-élaboration selon TdRs L4.3	% avancement	% avancement			L'Opérateur RESCCUE réussit à mettre en place une démarche de co-construction avec le Province Sud de manière à ce que les études techniques produites et l'accompagnement fourni par RESCCUE aboutissent à la validation et l'appropriation des stratégies/schéma par la PS.	Etat initial Appuis technique auprès de la PS pour : a. Expertiser le travail déjà réalisé sur les corridors écologiques du GS et le compléter le cas échéant b. Evaluer le risque érosion en regard de l'ACC des populations locales c. Priorisation des sites d'intervention d. animer les ateliers de travaux multi-acteurs e. Sensibilisation des acteurs	Livvable L1.2 Rapport semestriel Livrable L.4.3 CR des ateliers de travail multiacteurs CR des opérations de sensibilisation
			100%	0%	50%	100%			
			100%	10%	25%	100%			
			100%	0%	50%	100%			
			% avancement	% avancement					
			100%	0%	50%	100%			
			100%	10%	25%	100%			
			100%	0%	50%	100%			
			B. Stratégie pour le réseau d'aires protégées 2025 (L4.2 01/02/2017): 1.1.1. Degré de finalisation de la stratégie 1.1.2. Lien aires protégées/ACC explicite 1.1.3. Mise en œuvre du processus de co-élaboration selon TdRs L4.2	% avancement	% avancement				
		100%		0%	50%	100%			
		100%		10%	25%	100%			
		100%		0%	50%	100%			
		% avancement		% avancement					
		100%		0%	10%	100%			
		C. Schéma Directeur d'aménagement du territoire /Schéma d'orientation environnemental du Grand Sud (L6.1 01/04/2018) : 1.1.1. Degré de finalisation du schéma 1.1.2. Lien schéma/ACC explicite 1.1.3. Mise en œuvre du processus de co-élaboration selon TdRs L6.1	% avancement	% avancement					
			100%	0%	10%	100%			
100%	10%		25%	100%					
D. Plan de Gestion Ramsar (L4.1 01/11/16) : 1.1.1. Degré de finalisation du PGE	% avancement	% avancement							
	100%	0%	100%	100%					
			100%	100%			Appuis technique auprès de la PS pour : a. Diagnostic de territoire b. identification des enjeux actuels et futurs c. animation des ateliers de concertation	Livrable L6.1 (avec CR de réunions et concertations)	
							Appuis technique auprès de la PS pour : a. Organisation et animation des ateliers de construction participative b. Elaboration du PGE	Livrable L4.1 (avec CR des ateliers)	

⁶ Tous les résultats sont soumis à l'obtention de la seconde tranche de financement de 2,5 millions d'euros en 2016

		1.1.2. Lien PGE/ACC explicite 1.1.3. Mise en œuvre du processus de co-élaboration selon TdRs L6.1	100%	0%	100%					
	1.1.1 Proportion de sites disposant d'une plateforme active de GIZC (se réunissant régulièrement)	1.1.5 Plateforme de gouvernance de la GIZC « Grand Sud » : a. Constituée b. opérationnelle	Non Non	Non Non	Non Non	Non Non	avancement		Appuis technique auprès de la PS pour : a. Elaboration de la plateforme de gouvernance b. Organisation des réunions	Rapports semestriels (CR de réunion)
Résultat 1.2 : Les enjeux environnementaux sur les sites pilotes, notamment le changement climatique et la perte de services écosystémiques, sont pris en charge avec succès au moyen d'activités de GIZC	1.2.1 Les activités entreprises sur les sites répondent aux enjeux clés identifiés dans les plans de GIZC et les processus participatifs	1.2.1.1 Plan de gestion Ramsar (L4.1, 01/11/2016), mis en œuvre au travers : - Nombre d'actions du PGE Ramsar mises en œuvre 1.2.1.1. Stratégie de restauration écologique des zones dégradées (L4.3 01/03/2017) et stratégie du réseau d'aires protégées (L4.2 01/02/2017) mises en œuvre au travers : - Nombre de corridors écologiques restaurés - Nombre de cœurs de biodiversité protégés contre l'érosion - nombre de services pris en compte dans les stratégies (en % des services présents sur la zone considérée par la stratégie à mi-parcours)	Avancement				L'opérateur parvient à montrer sa valeur ajoutée dans les activités du secteur GIZC déjà en place et permet de lever des cofinancements pour mener des actions de terrain permettant la mise en œuvre des différentes stratégies	Etat initial	Renforcement de capacités auprès des acteurs en matière : • Identification des corridors écologiques et cœurs de biodiversité • Identification des services écosystémiques • restauration des zones dégradées	Rapports semestriels (dont photos activités de GIZC) Etat initial Livable L1.4
			1 action (élaboration du PPF du grand Sud)	0 action	0% action année 1	50% actions années 1-2				
	0	0	1	1						
0	0	0	1							
75%	0	0	75%							
1.2.2 Les diagnostics à mi-parcours et final des sites indiquent des progrès importants sur les enjeux clés identifiés dans les plans de GIZC et les processus	1.2.2 Les diagnostics à mi-parcours et final indiquent des progrès importants : - Avancée du processus d'élaboration des différents	% avancement					Elaboration des diagnostics mi-parcours et final	Diagnostic mi-parcours et final		
			100%	0%	25%	100%				

	participatifs (par rapport aux diagnostics initiaux)	documents stratégiques - Validation des différents documents stratégiques - Mise en œuvre des stratégies	0%	0%	25%	100%				
	1.2.3 Les diagnostics à mi-parcours et final montrent des progrès significatifs sur l'index de vulnérabilité	1.2.3 L'indice de vulnérabilité montre des progrès significatifs	% augmentation de l'indice							
			0%	0%	0%	75%		Etude sur l'impact du CC et l'adaptation VRA réalisée		
Résultat 1.3 : Les politiques, stratégies et cadres juridiques liés à la GIZC et à l'ACC sont améliorés au niveau national/provincial	1.3.1 Nombre de politiques, stratégies et cadres juridiques nouveaux/améliorés 1.3.2 Proportion de sites pilotes sur lesquels la coordination entre administrations sectorielles a été renforcée dans le cadre du projet	1.1.1 Stratégie de restauration écologique des zones dégradées (L4.3 01/03/2017) adoptée au niveau provincial 1.1.2 Stratégie pour le réseau d'aires protégées 2025 (L4.2 01/02/2017) adoptée au niveau provincial 1.1.3 Schéma Directeur d'aménagement du territoire /Schéma d'orientation environnemental du Grand Sud (L6.1 01/04/2018) adopté au niveau provincial	Validation (non : 0 ; oui : 1)					Dépend d'une décision de l'exécutif provincial (délibération provinciale adoptant la stratégie)	Décret d'application des stratégies	
			0	0	0	1				
			0	0	0	1				
			0	0	0	1				
Résultat 1.4 : Les capacités individuelles et institutionnelles de mise en œuvre de la GIZC pour une plus grande résilience sont renforcées	1.4.1 Nombre d'activités de renforcement des capacités mises en œuvre 1.4.2 Nombre d'individus ciblés par les activités de renforcement des capacités 1.4.3 Nombre d'organisations ciblées par les activités de renforcement des capacités 1.4.4 Nombre et % de personnes et d'organisations montrant des capacités accrues après participation à des activités de renforcement des capacités	1.4.1 Nombre d'ateliers de sensibilisation réalisés sur : a. impacts CC b. sur écosystèmes et économie c. Gouvernance de la GIZC d. Erosion dans le Grand Sud : facteurs clés et solutions e. Rôle des outils de gestion et conventions dans la gestion intégrée de l'environnement 1.4.2 Parties prenantes sensibilisées : - services provinciaux - mairie - populations locales - acteurs économiques associations	Nbre d'ateliers						Plan de sensibilisation et animation des formations	Rapport semestriel et CR des formations avec listing des participants
			3	0	5	10				
			3	0	5	10				
			0	0	1	10				
			2 (COTECH intercollectivités)	0	0	5				
			1	0	5	10				
			Sensibilisé (oui : 1 ; non : 0)							
			1	0	1					
			1	0	1					
			1	0	1					
			0	0	1					
Résultat 1.5 : Des entreprises locales	1.5.1 Nombre d'entreprises locales existantes soutenues	1.5.1 Nombre d'entreprises du tourisme soutenues	Nbre d'entreprises						Etude de faisabilité pour l'écotourisme	Livrable L2.1
				0	0	1				

nouvelles ou existantes sont soutenues d'une façon qui contribue à une gestion plus intégrée des zones côtières		pour basculement vers écotourisme	0							Rapport semestriel (CR de réunion de négociation)
	1.5.2 Nombre de nouvelles entreprises locales soutenues	1.5.2 Nombre de nouvelles entreprises créées en lien avec l'écotourisme	0	0	0	1				
	1.5.3 Nombre d'entreprises avec une implication accrue dans la GIZC	1.5.3 Nombre d'entreprises participant activement au processus de GIZC	0	0	0	1				
Résultat 2.1 : Les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux sont au fait des différentes utilisations possibles d'une large gamme d'analyses économiques	2.1.1 Connaissances en économie et gestion des acteurs clés de la GIZC	2.1.1. Nombre d'ateliers de formation sur les analyses financières (évaluation SE, coût/bénéfices,...) réalisés	Nbre d'ateliers				Accès par l'Opérateur aux données économiques du Grand Sud	Animation des ateliers de formation Présentation des résultats produits par RESCCUE Evaluation des services écosystémiques du Grand Sud	Rapports semestriels Livrable L2.2 Enquêtes/entretiens auprès des acteurs ciblés	
			1	0	1	3				
		Sensibilisés (oui : 1 ; non : 0)								
		1	0	1	1					
Résultat 2.2 : Des analyses économiques variées sont utilisées à l'appui de la GIZC (prise de décisions, conception technique des mécanismes économiques et financiers, plaidoyer)	2.2.1 Nombre d'analyses économiques effectivement utilisées à l'appui de la GIZC	2.2.1.1 Evaluation des coûts de gestion optimale du réseau d'aires protégées réalisée et utilisée pour appuyer sa validation par l'exécutif provincial	Non : 0 ; Oui : 1				Accès par l'Opérateur aux données économiques du Grand Sud	Evaluation des coûts de gestion optimale du réseau d'aires protégées réalisée et présentée	Livrable L3.2 Livrable L2.2	
			1	0	0	1				
		2.2.1.2 Evaluation des bénéfices de la gestion des aires protégées du bassin versant du Lac de Yaté réalisée et utilisée pour appuyer la mise en place d'un PSE entre producteur/consommateurs de l'énergie et le gestionnaire des aires protégées amonts	1	0	0	1		Evaluation des bénéfices de la gestion des aires protégées du bassin versant du Lac de Yaté réalisée et présentée	Livrable L2.2 Livrable L3.2	
		2.2.1.3 Evaluation des pertes de SE liées à l'exploitation minière pour appuyer le choix du réseau d'aires protégées	1	0	0	1				Evaluation des pertes de SE liées à l'exploitation minière
Résultat 2.3 : La rentabilité économique des principales activités de GIZC est démontrée quand cela est possible	2.3.1 Ratio coûts/bénéfices (coûts des activités et bénéfices associés en termes de services écosystémiques)	2.3.1.1 Evaluation du bénéfice économique de la gestion des aires protégées réalisée	Non : 0 ; Oui : 1				Accès par l'Opérateur aux données économiques du Grand Sud	Evaluation des coûts de gestion optimale du réseau d'aires protégées Evaluation des bénéfices de la gestion des aires protégées du bassin versant du Lac de Yaté	Livrable L3.2 Livrable L5.2	
			1	0	0	1				

		2.3.1.2 Evaluation du bénéfice économique de la stratégie de restauration écologique réalisée	1	0	0	1		Evaluation du bénéfice économique de la stratégie de restauration écologique	Livrable L5.2	
		2.3.1.2 Evaluation du bénéfice économique du schéma d'orientation environnemental Grand Sud réalisée	0	0	0	1		Evaluation du bénéfice économique du schéma d'orientation environnemental Grand Sud réalisée	Livrable L5.2	
Résultat 3.1 : Les mécanismes économiques et financiers potentiels sont identifiés et leur faisabilité étudiée ; les mécanismes en place sont analysés	3.1.1 Nombre de nouveaux mécanismes économiques et financiers dont la faisabilité a été étudiée	3.1.1.1 Etude de faisabilité sur mécanismes innovants type PSE réalisée	Non : 0 ; Oui : 1					Accès par l'Opérateur aux données et initiatives existantes	Etude de faisabilité des mécanismes de financements innovants et feuille de route	Livrable L3.3
		3.1.1.2 Etude de faisabilité sur les mécanismes financiers liée à l'écotourisme	1	0	1					
	3.1.2 Nombre de mécanismes économiques et financiers existants ayant fait l'objet d'un examen	3.1.2.1 Optimisation des AODP étudiée	1	0	1					
		3.1.2.1 Affectation des droits d'entrée des AP étudiée	1	0	1					
Résultat 3.2 : De nouveaux mécanismes économiques et financiers sont élaborés et mis en œuvre ; les mécanismes en place sont renforcés de façon durable et coût-efficace	3.2.1 Nombre de nouveaux mécanismes économiques et financiers établis	3.2.1.1 Un mécanisme financier innovant mis en place	Non : 0 ; Oui : 1					Les communes, PS, Gouvernement, l'Etat valident les préconisations faites par RESCCUE et les traduisent dans la réglementation/ conventions, accords correspondants	Aide à la négociation entre la PS et les acteurs économiques	Livrable sur le bilan des mécanismes financiers L6.3 et rapport de suivi des mécanismes mis en place L5.1
	3.2.2 Ratio coûts/bénéfices (flux financiers générés par les mécanismes et coûts de transaction associés)	3.2.2 Ratio coûts additionnels des mécanismes / revenus générés par ces mécanismes	0	0	0	1			Etude de faisabilité des mécanismes de financements innovants et rapport de suivi des mécanismes en place	Livrable L3.3 et L5.1
Résultat 4.1 : Des échanges d'expériences et partages d'expertise ont lieu entre les sites pilotes	4.1.1 Nombre d'activités d'échanges d'expériences et de partage d'expertise mises en œuvre	4.1.1.1 Processus et résultats présentés aux COPIL régionaux	Nbre d'échanges						Préparation de supports d'échanges aux COPIL régionaux	Supports de présentation COPIL régionaux
		4.1.1.2 Nombre d'échanges entre Coordinateurs techniques des sites ZCNE et Grand Sud et animation par le Directeur de projet commun	4	0	2	4				
Résultat 4.2 : Les enseignements tirés des sites pilotes sont diffusés au niveau national et auprès des autres États et	4.2.1 Nombre d'activités de diffusion engagées 4.2.2 Nombre de sites où la transposition de la démarche du projet RESCCUE est en cours ou prévue 4.2.3 Proportion d'activités régionales se nourrissant, entre	<i>pas à la charge de l'opérateur.</i>								

Territoires insulaires océaniques	autres, des activités des sites pilotes								
Résultat 4.3 : Les acteurs régionaux et locaux sont mieux armés pour s'attaquer aux enjeux clés d'intérêt commun	4.3.1 Proportion d'activités régionales pertinentes pour plus de la moitié des sites pilotes 4.3.2 Niveau de satisfaction des acteurs régionaux à l'égard des activités régionales du projet 4.3.3 Connaissances des intervenants améliorées sur les grands enjeux traités à l'échelle régionale	pas à la charge de l'opérateur.							
Résultat 4.4 : Tous les acteurs concernés, du niveau local à international, sont informés du projet et de ses activités	4.4.1 Plan de communication mis en œuvre 4.4.2 Degré d'information des acteurs	4.4.1 Mise en œuvre des actions de communication selon le plan de communication (L1.1) : a. Nbre de Newsletter b. Nbre de com. Web c. Nbre de com TV et radio d. Nbre de com presse e. Nbre de stands tenus 4.4.2 Degré d'information : a. des acteurs institutionnels b. des acteurs économiques c. des acteurs associatifs d. des populations locales							
			% d'actions du plan menées				Avenant concernant le budget communication de l'Opérateur	Plan de communication (L1.1)	Produits et actions de communication Site internet et newsletters identifiées dans le Plan de Communication Enquêtes sur le niveau de connaissance en fin de projet
			10%	50%	100%				
			1	0	3	10			
			1	0	3	10			
			1	0	1	2			
			2	0	1	3			
			2	0	1	3			
			Degré d'information						
			satisfaisant	bas	satisfaisant	satisfaisant			
			bas	bas	satisfaisant	satisfaisant			
			bas	bas	satisfaisant	satisfaisant			
			satisfaisant	bas	satisfaisant	satisfaisant			
Résultat 4.5 : Les enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre de RESCCUE sont connus de la CPS, de l'AFD et du FFEM	4.5.1 Niveau de conscience de la haute direction de la CPS quant aux enseignements tirés 4.5.2 Niveau de conscience des chefs de projet AFD/FFEM quant aux enseignements tirés	pas à la charge de l'opérateur.							
Résultat 5.1 : Les rapports techniques et financiers sont conformes aux attentes	5.1.1 Remise des rapports aux échéances fixées 5.1.2 Qualité des rapports	5.1.1 Rapport semestriels préparés aux échéances prévues : - 01/11/2015 - 01/05/2016 - 01/11/2016 - 12/12/2017 - 01/02/2018 - 01/07/2018 5.1.2 Rapport semestriels validés : - 01/11/2015							
			Non : 0 ; Oui : 1				s.o.	Rapport semestriel	Rapport semestriel
			1	0	1	1			
			1	0	1	1			
			1	0	1	1			
			1	0	0	1			
			1	0	0	1			
			1	0	0	1			
			1	0	0	1			
			1	0		1			

		- 01/05/2016 - 01/11/2016 - 12/12/2017 - 01/02/2018 - 01/07/2018	1 1 1 1 1	0 0 0 0 0	1 1 1 0 0	1 1 1 1 1			
Résultat 5.2 : Les membres des comités de pilotage au niveau régional et national / provincial sont pleinement engagés et s'approprient le projet	5.2.1 Proportion d'accords d'assistance à maîtrise d'ouvrage signés	5.2.1 Validation des choix directionnels établis pour la conduite du projet au sein du site pilote	Satisfaisant	Satisfaisant	Degré d'engagement Satisfaisant			Organise les comités de pilotage et établit les CR	Rapport semestriel et CR du comité de pilotage
	5.2.2 Taux de participation des membres aux réunions de comité de pilotage régional et national/provincial	5.2.2 Taux de participation des membres aux réunions de comité de pilotage provincial	75%	75%	75%	75%			
	5.2.3 Niveau de satisfaction des membres des comités de pilotage régional et national / provincial	5.2.3 Niveau de satisfaction des membres du comité de pilotage provincial	Haut	Haut	Haut	Haut			
Résultat 5.3 : Le système de suivi-évaluation donne à tout moment une idée claire des avancées du projet	5.3.1 Existence d'un cadre logique révisé	5.3.1 Cadre logique du site pilote validé avec des indicateurs SMART	Non : 0 ; Oui : 1					Cadre logique Grand Sud inclus dans le document synthétique état initial, état intermédiaire et état final et les rapports d'avancement	Documents synthétiques d'état des lieux et rapports d'avancement
	5.3.2 Disponibilité des données pour suivi-évaluation	5.3.2 Les indicateurs de suivi sont intégrés et les avancées du projet analysés dans les rapports techniques semestriels	1	0	1	1			
Résultat 5.4 : Des contrats sont conclus pour chaque site avec des opérateurs qui s'acquittent de leurs obligations conformément aux attentes	5.4.1 Contrats signés avec les opérateurs	5.4.2 Qualité du rapportage de l'opérateur et respect des délais 5.4.3 Niveau de satisfaction de la PS en ce qui concerne l'opérateur 5.4.4 Niveau de satisfaction de l'opérateur en ce qui concerne la supervision assurée par la CPS	Satisfaisant	Bon	Bon	Bon	Hypothèse : adéquation temps prévu coordinateur opérateur par rapport à la charge de rapportage demandée	5.4 Elaborer les rapports techniques et de mise en œuvre semestriels	Rapports semestriels RESCCUE en PS
	5.4.2 Qualité du rapportage des opérateurs et respect des délais		Satisfaisant	Haut	Haut	Haut			
	5.4.3 Niveau de satisfaction des gouvernements et administrations partenaires en ce qui concerne les opérateurs		Haut	Haut	Haut	Haut			
	5.4.4 Niveau de satisfaction des opérateurs en ce qui concerne la supervision assurée par la CPS								
Résultat 5.5 : Des cofinancements sont mobilisés à hauteur des objectifs énoncés (1:1)	5.5.1 Niveau de cofinancement	<i>pas à la charge de l'opérateur.</i>							

Résultat 5.6 : La mise en œuvre du projet intègre les récentes expériences acquises dans le Pacifique et dans le reste du monde ainsi que les meilleures connaissances scientifiques disponibles	5.6.1 Références aux expériences récentes dans les documents d'orientation du projet	5.6.1 Références aux expériences récentes dans les différents livrables		Nbre de références/publications				s.o	Intégrer l'état de l'art dans les actions du projet et proposer des solutions opérationnelles	Qualité du rapportage
				Oui	Oui	Oui	Oui			
	5.6.2 Nombre de publications sur les résultats et enseignements du projet dans des revues à comité de lecture	5.6.2 Nombre de publications sur les résultats et enseignements du projet dans des revues à comité de lecture	0	0	au moins 1	au moins 1				

ANNEXES 2 : Tableau de suivi-évaluation des activités de communication

**Annexe 3 : Tableau de suivi-évaluation des activités de
renforcement des capacités**

